

**REPULIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

**Honneur – Fraternité – Justice**



**Secteur Financier**

**Contribution au Processus de formulation de la SCAPP 2016-2030**

**Note d'orientation sectorielle**

**Avril 2016**

## **Abréviations - Acronymes**

APBM : Association Professionnelle des Banques de Mauritanie

APROMI : Association Professionnelle de la Micro Finance

BAD : Banque Africaine de Développement

BM : Banque Mondiale

BMD : Banque Mauritanienne pour le Développement

BMDC : Banque Mauritanienne pour le Développement et le Commerce

BC – FT : Blanchiment des Capitaux- Financement du Terrorisme

CAPEC : Caisse Populaire d'Épargne et de Crédit

CANIF : Commission d'Analyse des Informations Financières

CDD : Caisse de Dépôts et de Développement

CPM : Conseil de politique monétaire

CNAM : Caisse Nationale d'Assurance-Maladie

CNSS : Caisse Nationale de Sécurité Sociale

CSLP : Cadre stratégique de Lutte contre la Pauvreté

CTS : Comité technique sectoriel

DOS : Déclaration d'opérations suspectes

FMI : Fonds Monétaire International

FND : Fonds National de Développement

GAFI- MONA : Groupe d'action Financière- Moyen Orient Afrique du Nord

GIMTEL : Groupement Interbancaire de Monétique et de Transactions Electroniques

IMF : Institution de Micro Finance

ODD : Objectifs de Développement Durable

PIB : Produit Intérieur Brut

PNB : Produit Net Bancaire

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

PROCAPEC : Réseau Professionnel des Caisses Populaires d'Épargne et de Crédit

SCAPP : Stratégie pour la Croissance Accélérée et la Prospérité Partagée

TDR : Termes de référence du canevas-type d'élaboration des notes d'orientation sectorielle

UE : Union Européenne

UEMOA : Union Monétaire Ouest Africaine

UNCACEM : Union des Coopératives Agricoles d'Épargne et de Crédit de Mauritanie

## Résumé analytique

### I Introduction

1. L'élaboration de la note d'orientation sectorielle du secteur financier entre dans le cadre de la préparation de la nouvelle stratégie de développement économique et sociale à l'horizon 2030, stratégie qui est appelée à prendre le relais du Cadre stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP) arrivé à terme en 2015.

2. la note d'orientation s'articule autour des chapitres suivants :

- ✓ Analyse documentaire de l'état des lieux du secteur en 2015 ;
- ✓ Analyse des atouts, contraintes et défis ;
- ✓ Elaboration de la vision stratégique et des objectifs au cours de la période couverte par la SCAPP (2016-2030) ;
- ✓ Proposition d'une matrice des indicateurs du secteur ;
- ✓ Définition des actions prioritaires et indication de leurs critères d'hierarchisation ;
- ✓ Elaboration d'un plan d'action 2016-2020.

3. Le CTS a tenu une 1<sup>ère</sup> réunion le 01/03/2016 pour examiner la note méthodologique d'élaboration de la note sectorielle (voir annexe) ; il a tenu une seconde rencontre le 07/04/2016 pour l'examen du rapport provisoire. Les commentaires recueillis lors de cette 2<sup>ème</sup> réunion ont été intégrés au rapport final. Des rencontres ont été organisées avec Mr Abdel Aziz Dahi, Gouverneur de la BCM, Mr Cheikh El Kebir Moulaye Taher, Gouverneur Adjoint, les responsables de la BCM concernés par le sujet, les PTF impliqués au niveau du secteur (BM, FMI, BAD, notamment), les associations professionnelles représentant les banques et les IMF ( Association Professionnelle des banques- APBM, Association Professionnelle de la Micro-Finance- APROMI) et avec la structure chargée de la promotion de la monétique et des paiements électroniques.

### II-Etat des lieux du secteur financier en 2015

#### II- 1 Structure du secteur financier

4. Le secteur financier comprenait au 31 décembre 2015: (a) la Banque Centrale de Mauritanie ; (b) 15 banques commerciales, dont cinq banques islamiques et cinq banques à capitaux étrangers; (c) 20 institutions de microfinance (MFI) agréées; (d) les services financiers de la poste ; (e) une institution bancaire à capitaux publics (la CDD) ; (f) 17 compagnies d'assurance; (g) 2 régimes de prévoyance sociale, la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) et la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM) et (g) 30 bureaux de change agréés.

5. L'actif total du secteur est évalué au 31 12 2015 à 756 milliards d'ouguiyas (environ 2 milliards de dollars US). Il existe un marché monétaire embryonnaire (marché des bons du Trésor et marché interbancaire). Il n'y a pas de marché d'obligations ni d'actions.

6. Les banques dominent le secteur avec près de 83% de l'actif total. (96,5% si l'on intègre

la CDD).

7. Les emplois du secteur bancaire sont estimés au 31 12 2015 à 2453 personnes selon les données communiquées par la BCM.
  8. La Banque Centrale de Mauritanie est régie par l'ordonnance 004/2007 du 12 janvier ; la supervision des banques et des établissements financiers relève de la BCM.
  9. Le nouveau statut assigne à la Banque centrale la stabilité des prix comme mission principale et lui octroie une plus grande autonomie en matière de politique monétaire. C'est ainsi qu'un Conseil de Politique Monétaire (CPM) est institué. Présidé par le Gouverneur, le CPM qui est chargé de la définition de la politique monétaire se réunit au moins une fois par mois.
  10. Sans préjudice pour cette mission principale, la BCM doit aussi veiller à la stabilité du système financier et contribuer à la mise en œuvre de la politique économique générale du Gouvernement.
  11. Concernant les relations avec l'Etat, le nouveau statut de la Banque centrale a restreint l'octroi de concours financiers à l'Etat en les limitant à un découvert dont le montant ne peut excéder 5% des recettes ordinaires du Trésor au cours de l'exercice budgétaire précédent et dont l'utilisation est subordonnée à des conditions restrictives.
  12. Pour la réalisation de ses missions, la BCM a recours aux interventions sur le marché monétaire et sur le marché des changes et aux instruments indirects d'encadrement des crédits bancaires, notamment le taux des réserves obligatoires, le taux directeur et le taux de prise en pension.
- II-1-1 Secteur bancaire**
13. Le nombre de banques commerciales est passé de 10 banques en 2010 à 15 banques en 2015. Selon les données de la BCM, Le nombre d'agences bancaires est passé de 138 en 2013 à 155 en 2014 et à 184 en 2015 dont la majorité (plus de 70% à Nouakchott, capitale administrative et à Nouadhibou, capitale économique).
  14. En dépit de l'augmentation du nombre de banques au cours des dernières années, le taux de bancarisation demeure assez faible et se situerait à 10% seulement selon la BCM. La taille réduite et l'éclatement du système bancaire constituent des entraves à la promotion de l'intermédiation financière.
  15. La concentration qui caractérisait le système bancaire a régressé à la suite de l'entrée sur le marché de nouvelles banques à capitaux étrangers ; l'augmentation du nombre de banques s'est traduite par une baisse significative des taux d'intérêt débiteurs dont le taux moyen pondéré est passé de 15,1% en 2012 à 12,3% en 2015.
  16. Les crédits non performants continuent à être importants, se situant à 20% en 2014, en recul cependant par rapport à 2014 (21%) et à 2012 (25,7%).
  17. Les crédits à l'économie se sont établis à 379 milliards UM en 2015, en hausse de 10,6% par rapport à 2014 ; ils continuent à être dominés par les crédits à court terme (73% du total des engagements).

- 18.** Les crédits à la consommation occupent une place de plus en plus importante (47%), ce qui justifie un suivi rapproché afin d'éviter les risques de surendettement des ménages et leurs conséquences sur la qualité du portefeuille des banques et l'insolvabilité des débiteurs.
- 19.** Au niveau de la répartition sectorielle, les principaux bénéficiaires sont le commerce et les services, le bâtiment et travaux publics et la pêche. Les concours aux secteurs productifs (mines, industries manufacturières, agriculture et élevage) demeurent assez faibles.
- 20.** Les dépôts collectés par les banques ont totalisé 404 milliards UM au 31 12 2015 ; ceux-ci sont dominés par les dépôts à vue (87%), les dépôts à terme et les comptes étant relativement faibles, s'établissant à 5% et 8% respectivement. Les dépôts sont à 80% d'origine privée, les dépôts publics représentant 20%.
- 21.** Les banques sont relativement bien capitalisées, les fonds propres nets (FPN) se situant à 130 milliards UM au 31 12 2015, dépassant le minimum légal (90 milliards UM).
- 22.** Les ratios de gestion prudentielle sont dans l'ensemble respectés, qu'il s'agisse du ratio de liquidité, de l'équilibre entre ressources stables et actifs immobilisés et de la couverture des risques.
- 23.** La rentabilité du système bancaire, mesurée par le ratio Résultat Net / FPN, est estimée en 2014 à 5,4% en 2014, en recul par rapport à 2013 (6,8%). La rentabilité des banques demeure donc assez limitée, réduisant ainsi leurs possibilités d'évolution et de croissance et leur résilience face aux chocs exogènes.

## **II-1-2 Institutions de Micro Finance**

- 28.** L'activité de la micro finance est encore assez limitée, malgré l'impact économique et social que peut avoir cette activité sur l'accès des populations à faible revenu aux services financiers de proximité.
- 24.** On compte 20 IMF agréées à fin 2015, dont quatre réseaux (CAPEC, MICO, CECEL et CECD) fédérant 111 caisses. Les IMF agréées sont essentiellement mutualistes (16 IMF mutualistes de catégorie A, 4 sociétés anonymes de catégorie B).
- 25.** Le sous-secteur a été marqué par la cessation des activités en 2014 du réseau UNCACEM, spécialisé dans l'octroi de prêts aux agriculteurs et qui comptait pour l'essentiel des crédits de la filière.
- 26.** Le réseau mutualiste des CAPEC a désormais une position dominante (57% des crédits et 91% des ressources), suite à l'arrêt des activités du réseau de l'UNCACEM en 2014.
- 27.** Le réseau des CAPEC fait face à une crise financière majeure depuis 2009. Les mesures de sauvegarde engagées en 2010 ont permis d'éviter la disparition du réseau des CAPEC, sans pour autant assurer son redressement, ni garantir sa pérennité.

**28.** A la fin de 2015, Les sociétaires des IMF sont au nombre de 272274, ce qui représente 13% de la population adulte. L'encours global des crédits s'élève à 1,4 milliards UM (0,6 pour cent des crédits bancaires nets) et l'épargne collectée à 5,8 milliards UM (1,4 pour cent des ressources des banques).

**29.** En dépit de l'importance de leur rôle en tant que vecteur de lutte contre la pauvreté et de fournisseur de services financiers de proximité dans les zones rurales et périurbaines, les IMF occupent encore une position marginale tant au niveau des crédits qu'à celui des dépôts où leurs parts de marché se situent à 0,6% et 1,4% respectivement.

### **II-1-3 : Caisse de dépôts de développement (CDD)**

**30.** La CDD est un établissement de crédit à statut spécial créé en 2011. IL dispose de ressources publiques affectées par l'Etat et de lignes de crédit consentis par des partenaires au développement et destinés au financement des PME. Ses activités ont régulièrement progressé, se traduisant aujourd'hui par un portefeuille de prêts conséquent et par un niveau de ressources significatif.

**31.** La CDD pourrait évoluer pour devenir à terme une banque universelle à vocation de développement et combler ainsi le vide qui existe à l'heure actuelle en matière de structure de financement des projets porteurs pour le développement économique et social du pays.

**32.** La réflexion qui serait engagée doit s'inspirer des cas de succès dans la sous-région et tirer les leçons des expériences nationales passées (BMD, BMDC, FND, UBD).

### **II-1-4 : Développement de la monétique**

**33.** La production des cartes interbancaires locales a connu une augmentation remarquable, passant de 28047 en 2012 à 43146 en 2015.

**34.** Le nombre de transactions interbancaires est passé de 1,7 milliard en 2012 à 272 041 transactions en 2015 pour un volume de 5,64 milliards d'ouguiya.

**35.** Malgré le nombre limité de commerces affiliés, le volume des transactions de paiement s'est établi à 699 820 067 UM en 2015, volume dominé par les transactions faites par des porteurs étrangers de cartes visa.

### **III Atouts, contraintes et défis**

**36.** Au titre des atouts, ceux-ci peuvent être résumés comme suit :

- ✓ Bonne appropriation des exigences liées à la conduite de la politique monétaire, de l'encadrement des crédits, de la supervision bancaire et du développement des systèmes de paiement ;
- ✓ Acquisition de capacités institutionnelles et professionnelles en matière de gouvernance globale du secteur ;
- ✓ Bonne capitalisation des banques et respect des normes prudentielles

Concernant les contraintes, celles-ci peuvent être déclinées comme suit :

- ✓ La principale contrainte est sans doute l'absence d'une vision rigoureuse basée sur une stratégie, un plan d'action et d'indicateurs de suivi, élaborés suivant une approche participative et prenant en compte les atouts à consolider, les insuffisances à corriger et les changements nécessaires à introduire pour accompagner la mutation de l'économie nationale. Il existe certes une stratégie sectorielle adoptée en 2012 et couvrant la période 2012-2017. Ce document qui en est à sa cinquième année n'a jamais fait l'objet de rapports de mise en œuvre ;
- ✓ La deuxième contrainte est relative au retard de l'assainissement des IMF et du renforcement de leurs capacités et de l'absence de coordination et de synergies entre les banques et les IMF ;
- ✓ La troisième contrainte se réfère à l'absence de marché financier qui permettrait de mobiliser des ressources longues pouvant être utilisées pour le financement des secteurs productifs ;
- ✓ Enfin la dernière contrainte a trait à la faiblesse de la bancarisation et de l'inclusion financière, en comparaison avec les pays de la sous-région. Les taux de bancarisation sont de 15% dans la zone de l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) et de 36% dans celle de l'Afrique du Nord.

S'agissant des défis, la priorité (et sans doute le défi principal) est de dégager une vision globale, cohérente et partagée de l'évolution du secteur financier au cours des cinq prochaines années.

**37.** Cette vision doit se décliner sous forme de stratégie sectorielle 2016-2020, élaborée de manière participative sous le leadership et la coordination de la BCM et la contribution de l'ensemble des composantes (banques, IMF, CDD, GIMTEL, assurances, CNSS et CNAM).

#### **IV Vision et objectifs 2016-2030**

##### **IV-1 Objectifs**

**38.** La vision et les objectifs stratégiques d'évolution du secteur financier à l'horizon 2030 doivent concourir à la promotion d'un secteur financier performant et inclusif au service de la croissance, de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté. Il s'agit plus précisément de favoriser le développement économique et la création d'emplois à travers le financement de l'économie en générale et des PME en particulier et de promouvoir l'accès des populations habitant dans les zones péri-urbaines et rurales, notamment les jeunes et les femmes aux services financiers.

**39.** Les axes stratégiques pour l'atteinte de ces objectifs sont :

- ✓ La consolidation de la stabilité et des performances du secteur financier en mettant l'accent sur le renforcement de la supervision bancaire et la mise en place d'un contrôle efficace des assurances et des institutions de protection sociale ;
- ✓ Le renforcement de l'inclusion du secteur financier par la promotion de l'accès aux services financiers à un coût raisonnable pour tous les usagers et notamment pour les PME, les secteurs productifs et les segments de la



population exclus des prestations du secteur (jeunes, femmes, habitants des zones rurales) ;

- ✓ L'amélioration du cadre juridique et réglementaire afin de contribuer à la stabilité et à l'approfondissement du secteur financier, à la protection des clients et au respect des contrats de crédit et au recouvrement des créances ;
- ✓ La promotion de l'intermédiation financière à travers le développement de la culture de l'épargne ;
- ✓ La promotion de la finance islamique ;
- ✓ La professionnalisation et le renforcement de la gouvernance des institutions de micro finance (IMF) et de leurs capacités ;
- ✓ La consolidation de la situation financière des IMF à travers l'extension de la couverture de la centrale des risques aux risques assumés par les IMF, l'étude d'un mécanisme de garantie pour le refinancement des IMF par les banques et la possibilité de créer un fonds de garantie pour les dépôts des IMF ;
- ✓ La promotion de la monnaie électronique et des instruments de paiement pouvant se substituer aux règlements en espèces (chèque, transfert automatisé, virement, effet de commerce) et réduire la place prépondérante qu'occupent ces règlements dans les transactions financières ;
  
- ✓ La création d'un marché financier pour faciliter la mobilisation de ressources longues pour contribuer au financement de l'économie ;
  
- ✓ Le développement de nouveaux produits d'assurance autres que l'assurance-vie et l'assurance-incendie ;
  
- ✓ La généralisation de l'assurance-maladie pour couvrir l'ensemble des citoyens (régime universel).

#### IV-2 : Indicateurs pour 2020, 2025 et 2030

**40. Ces indicateurs couvrent l'intermédiation bancaire (ratio Crédits/PIB), le taux de bancarisation, le pourcentage de la population disposant de comptes auprès des IMF, la généralisation de l'assurance-maladie et le développement de nouveaux produits d'assurance privée.**

	2015	2020	2025	2030
Intermédiation bancaire	25%	30%	40%	50%
Taux de bancarisation	10%	20%	30%	50%
Pourcentage population disposant de compte auprès des	14%	25%	40%	50%

IMF			
-----	--	--	--

**41.** La généralisation de l'assurance-maladie pour devenir universelle doit être un objectif pour 2030 ; les sociétés d'assurance privée doivent étendre la gamme des produits proposés à la clientèle pour couvrir d'ici 2020 les régimes de retraite complémentaires et les autres risques non couverts à l'heure actuelle.

**V : Matrice des indicateurs de développement du Secteur à l'horizon 2020**

**-Rappel des objectifs stratégiques de développement du secteur**

**42.** Comme indiqué plus haut, les objectifs de développement du secteur à l'horizon 2020 peuvent être déclinés comme suit :

- ✓ Consolidation et diversification des instruments des politiques monétaires et de change et amélioration des performances en matière de stabilisation des prix intérieurs et de supervision du secteur ;
- ✓ Consolidation de la situation financière de l'ensemble des composantes du secteur (banques, IMF, CDD, institutions de prévoyance sociale, sociétés d'assurance) et renforcement de leur rôle dans l'intermédiation financière, le financement de l'économie nationale et des prestations sociales ;
- ✓ Modernisation et diversification des instruments du système national de paiement ;
- ✓ Ouverture aux meilleures pratiques internationales dans les domaines de la banque, de la sécurité sociale et de l'assurance privée ;
- ✓ Protection des clients et des usagers et accès aux services offerts à des couts raisonnables dont la structure et la détermination sont transparents et procèdent d'une concurrence saine et régulée;
- ✓ Consolidation des actions de développement du secteur à l'horizon à l'horizon 2020.

**VI Identification des actions prioritaires et critères d'hiérarchisation**

**43.** Les actions prioritaires adaptées à l'évolution du secteur financier peuvent être résumées comme suit :

Actions	Critères
Elaboration dans les meilleurs délais d'une stratégie sectorielle 2016-2020	Nécessité de disposer d'une vision claire liée à l'évolution du secteur et de se conformer à la démarche conceptuelle d'élaboration de la SCAPP 2016-2030
Modernisation et diversification des	

instruments de politique monétaire : Opérationnalisation du marché secondaire et du marché interbancaire, émission des titres BCM et des CD	Adapter l'évolution de la politique monétaire à l'évolution de l'économie
Assainissement du sous-secteur de la micro finance et mise en place d'appuis en matière de renforcement des capacités, d'amélioration des systèmes d'information et de gestion et de normalisation et de standardisation des états financiers	Améliorer la contribution du sous-secteur à la promotion de services financiers inclusifs et mieux répartis territorialement
Encouragement du financement des secteurs productifs à travers l'incitation des établissements financiers à consacrer d'ici 2020 30% de leurs portefeuilles à ces secteurs ; ces financements seraient éligibles au refinancement de la BCM	Améliorer la répartition sectorielle des crédits au profit des secteurs productifs et participer à leur développement
Modernisation de la centrale des risques et extension aux IMF, mise en place d'un fichier centralisé des incidents de paiement	Permettre une meilleure évaluation des risques et assurer une information suffisante et régulière entre les établissements financiers
Renforcement de la gouvernance globale du secteur (responsabilité des organes exécutifs et des CA, procédures d'évaluation des risques, contrôle interne, publication des informations	Prévenir les risques liés à la détérioration de la qualité des portefeuilles et améliorer les performances du secteur
Mise en place d'un cadre réglementaire propre aux opérations de finance islamique	Mieux encadrer le développement des établissements financiers à caractère islamique
Mise en place d'un cadre réglementaire pour la monnaie électronique (Mobicash)	Favoriser la contribution de la téléphonie mobile dont le développement a été remarquable ces dernières années à la promotion de l'inclusion financière

## VII Plan d'actions 2016-2020

**44.** La stratégie sectorielle 2016-2020 et le plan d'actions correspondant sont en cours d'élaboration sous la supervision de la BCM et en coordination avec les autres acteurs du secteur (banques, IMF, CDD, sociétés d'assurance, CNSS et CNAM). Il n'existe pas à l'heure actuelle une esquisse de plan d'actions ou d'évaluation de son impact financier.

**45.** Les grands axes de la stratégie seraient les suivants :

- ✓ Consolidation de la stabilité monétaire et maîtrise des pressions inflationnistes ;
- ✓ Renforcement de la situation financière du secteur et de son rôle dans le financement de l'économie nationale et de la promotion de l'intermédiation financière ;
- ✓ Renforcement de la gouvernance globale du secteur ;
- ✓ Renforcement des capacités des acteurs du secteur ;
- ✓ Développement et Modernisation des systèmes de paiement;
- ✓ Poursuite des efforts de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

## **VIII Conclusion**

**46.** Le secteur financier joue un rôle de premier plan dans la sphère économique et sociale, compte de la diversité de ses missions et de l'importance des ressources qu'il est en mesure de mobiliser.

**47.** Qu'il s'agisse du financement de l'économie et de l'extension des services financiers au profit des populations à faible revenu, de la réalisation du potentiel économique national et d'une croissance plus forte et plus inclusive, le secteur financier dispose de moyens considérables pour l'amélioration des conditions de vie des citoyens, conformément aux objectifs de la Stratégie de Croissance accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP).

**48.** Le secteur est en mesure de contribuer notamment à la réalisation des objectifs de développement durable, les ODD 1 et 8 concernant respectivement l'élimination de la pauvreté et la promotion d'une croissance économique créatrice d'emplois et plus inclusive.

## Table des matières

I. Introduction.....	1
II. Etat des lieux du secteur financier en 2015.....	3
II.1- Structure du secteur financier.....	3
II.2- Secteur bancaire.....	7
II.3- Institutions de Micro Finance.....	9
II.4 Caisse de dépôts et de développement (CDD).....	10
II.5- Développement de la monétique.....	12
II.5-1) Présentation du GIMTEL.....	12
II.5-2) Evolution de l'activité 2012-2015.....	12
II.5-3) Principales contraintes et mesures envisagées.....	13
II.7- Réalisation des objectifs définis par Le CSLP.....	14
III. Atouts, contraintes et défis.....	16
IV. Vision et objectifs 2016-2030.....	17
IV.1 Objectifs.....	17
IV.2- Indicateurs pour 2020, 2025 et 2030.....	19
IV.3- Prise en compte des ODD.....	19
V. Matrice des indicateurs de développement du Secteur à l'horizon 2020.....	20
V.1- Rappel des objectifs stratégiques de développement du secteur.....	20
V.2- Matrice des objectifs et des indicateurs associés.....	20
VI. Identification des actions prioritaires et critères d'hierarchisation.....	21
VII. Plan d'actions 2016-2020.....	23
VIII. Conclusion.....	27
IX. ANNEXE.....	28

## **Note d'orientation Sectorielle - Rapport Général**

### **I. Introduction**

**1.** La Mauritanie a entamé depuis quelques mois le processus de formulation de la nouvelle stratégie de développement économique et sociale à l'horizon 2030, stratégie qui est appelée à prendre le relais du Cadre stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP) qui est arrivé à terme en 2015.

**2.** Le processus de formulation a débuté par l'élaboration au mois d'août 2015 d'une note conceptuelle tenant lieu de feuille de route qui propose un dispositif institutionnel d'élaboration, des structures d'appui et des mécanismes de concertation et de validation de la nouvelle stratégie de développement post-2015.

**3.** Le processus est entré dans une phase active à la suite de la mobilisation d'experts nationaux chargés de l'élaboration de notes d'orientation sectorielle devant fournir une base d'informations et de recommandations qui serviront de base à la préparation des rapports constitutifs de la nouvelle stratégie de développement économique et sociale. La préparation des rapports de la stratégie de développement économique et social a été confiée à un groupement de bureaux d'étude nationaux et bénéficie de l'appui technique et financier du PNUD.

**4.** L'élaboration de la note d'orientation sectorielle du secteur financier a tenu compte notamment du canevas-type des notes d'orientation sectorielle des Comités Techniques Sectoriels et des termes de référence de la mission appuyée par l'Union Européenne.

**5.** La note d'orientation sectorielle du secteur financier a pour objectif de faire une analyse rigoureuse et documentée de la situation du secteur, d'en identifier les atouts, les contraintes et les défis dans la perspective de l'élaboration de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) qui met l'accent sur l'accélération de la croissance économique, sur le renforcement de son caractère inclusif, sur une plus grande équité dans le partage des retombées de cette croissance et sur une gestion durable des ressources.

**6.** Le secteur financier joue un rôle primordial dans la stabilité des prix à travers la politique monétaire et de change, dans la promotion de l'intermédiation financière et de la bancarisation, dans l'accès des secteurs économiques au financement, dans la supervision bancaire et dans la consolidation du système des paiements.

**7.** Au plan du contenu, la note d'orientation est constituée des chapitres suivants :

- ✓ Analyse documentaire de l'état des lieux du secteur en 2015 ;
- ✓ Analyse des atouts, contraintes et défis ;
- ✓ Elaboration de la vision stratégique et des objectifs au cours de la période couverte par la SCAPP (2016-2030) ;
- ✓ Proposition d'une matrice des indicateurs du secteur ;

- ✓ Définition des actions prioritaires et indication de leurs critères d'hierarchisation ;
- ✓ Elaboration d'un plan d'action 2016-2020.

**8.** La note doit s'attacher en outre à identifier les ODD dont l'intégration à la stratégie sectorielle est jugée pertinente. Dans le cas du secteur financier, celui-ci a une mission transversale liée à la mise en œuvre de politiques saines et cohérentes avec les orientations économiques du Gouvernement, à la solidité du système bancaire et au renforcement de son rôle et de ses capacités en matière de financement de l'économie.

**9.** Le secteur doit être impliqué dans la réalisation de l'objectif 2 (élimination de la pauvreté) à travers l'action développée par les institutions de micro finance et l'accès des pauvres à des services financiers de proximité et de l'objectif 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable) par la consolidation du rôle du système bancaire dans le financement de l'économie et la promotion de l'intermédiation financière.

**10.** Le processus d'élaboration de la note d'orientation doit être participatif et ouvert aux contributions des parties prenantes représentées au sein du CTS qui constitue le cadre institutionnel d'élaboration de la note d'orientation sectorielle qui bénéficie de l'appui du consultant national désigné à cet effet.

**11.** La 1<sup>ère</sup> réunion du CTS tenue le Mardi 01/03 a consacré le démarrage du processus d'élaboration de la note sectorielle. Des rencontres ont été organisées avec Mr Abdel Aziz Dahi, Gouverneur de la BCM, Mr Cheikh El Kebir Moulaye Taher, Gouverneur Adjoint, les responsables de la BCM concernés par le sujet, les PTF impliqués au niveau du secteur (BM, FMI, BAD, notamment), les associations professionnelles représentant les banques et les IMF ( Association Professionnelle des banques- APBM, Association Professionnelle de la Micro-Finance- APROMI) et avec la structure chargée de la promotion de la monétique et des paiements électroniques.

La liste des personnes rencontrées figure en annexe

**12.** Les références documentaires ont comporté, outre les sources citées dans les TDR du canevas-type, les documents suivants :

- ✓ Stratégie du secteur financier adoptée en 2012 ;
- ✓ Stratégie de la micro finance adoptée en 2015 ;
- ✓ Rapports annuels de la BCM
- ✓ Bilans annuels de la CDD
- ✓ Rapport d'activité du GIMTEL 2015
- ✓ Rapport économique sur la Mauritanie, BM- NOV 2014
- ✓ Rapport sur les consultations au titre de l'article IV, FMI- Février 2015

La liste de la documentation figure en annexe.

## **II. Etat des lieux du secteur financier en 2015**

**13.** L'état des lieux traite de la structure du secteur financier et consacre l'essentiel des développements aux banques et à la micro finance, compte tenu de leur importance aux plans des actifs financiers, du financement de l'économie, du renforcement de l'inclusion et de l'accès des populations qui en sont actuellement exclues (notamment celles des zones rurales) à des services financiers de proximité qui favorisent leur intégration dans le circuit économique et réduit leur vulnérabilité.

### **II.1- Structure du secteur financier**

**14.** Le secteur financier comprenait au 31 décembre 2015: (a) la Banque Centrale de Mauritanie ; (b) 15 banques commerciales, dont cinq banques islamiques et cinq banques à capitaux étrangers (SGM, Atijari Wafa Bank, QNB, Ora Bank et BIM) ; (c) 20 institutions de microfinance (MFI) agréées; (d) les services financiers de la poste ; (e) une institution bancaire à capitaux publics (la CDD) ; (f) 17 compagnies d'assurance; (g) 2 régimes de prévoyance sociale, la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) et la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM) et (g) 30 bureaux de change agréés.

**15.** L'actif total du secteur est évalué au 31 12 2015 à 756 milliards d'ouguiyas (environ 2 milliards de dollars US). Il existe un marché monétaire embryonnaire (marché des bons du Trésor et marché interbancaire). Il n'y a pas de marché d'obligations ni d'actions.

**16.** Les banques dominent le secteur avec près de 83% de l'actif total, (96,5% si l'on intègre la CDD).

**17.** Les banques à capitaux étrangers ont accru progressivement leurs parts de marché et représentaient 30% des actifs au 31 12 2015.

**18.** Les emplois du secteur bancaire sont estimés au 31 12 2015 à 2453 personnes, en hausse de 9,2% par rapport à 2014.

**19.** La Banque Centrale de Mauritanie est régie par l'ordonnance 004/2007 du 12 janvier 2007 portant statut de la Banque Centrale. Les banques et établissements financiers sont régis par l'ordonnance 005/2007 du 13 mars 2007 portant réglementation des établissements de crédit. La supervision des banques et des établissements financiers relève de la BCM.

**20.** La mission de la BCM et le cadre institutionnel de la politique monétaire ont connu de profondes réformes avec l'entrée en vigueur en 2007 de la nouvelle ordonnance portant statut de la BCM. Ce texte qui consacre l'indépendance de la Banque Centrale, précise le mandat de son Gouverneur et crée un Conseil de politique monétaire.

**21.** Le nouveau statut assigne à la Banque centrale la stabilité des prix comme mission principale et lui octroie une plus grande autonomie en matière de politique monétaire. C'est ainsi qu'un Conseil de Politique Monétaire (CPM) est institué. Présidé par le Gouverneur, le CPM qui est chargé de la définition de la politique monétaire se réunit au moins une fois par mois.



**22.** Sans préjudice pour cette mission principale, la BCM doit aussi veiller à la stabilité du système financier et contribuer à la mise en œuvre de la politique économique générale du Gouvernement. La loi bancaire et l'ordonnance portant statut de la BCM sont en cours de révision en vue de prévoir des dispositions qui renforceraient les capacités de la BCM en matière de résolution des crises, d'une part et renforceraient l'autonomie de l'Institut d'Emission et le doteraient de nouvelles attributions lui permettant d'accomplir sa mission, d'autre part.

**23.** Concernant les relations avec l'Etat, le nouveau statut de la Banque centrale a restreint l'octroi de concours financiers à l'Etat en les limitant à un découvert dont le montant ne peut excéder 5% des recettes ordinaires du Trésor au cours de l'exercice budgétaire précédent et dont l'utilisation est subordonnée à des conditions restrictives.

**24.** Pour la réalisation de ses missions, la BCM a recours aux interventions sur le marché monétaire et sur le marché des changes et aux instruments indirects d'encadrement des crédits bancaires, notamment le taux des réserves obligatoires, le taux directeur et le taux de prise en pension.

**25.** Les interventions sur le marché monétaire pour la régulation de la liquidité sont encadrées par des instructions précises (voir encadré numéro1). Les opérations sur le marché des changes sont régies par des dispositions destinées à assurer une transparence dans l'accès aux devises à garantir un approvisionnement régulier du marché intérieur et à prévenir toute tension sur le taux de change (voir encadré numéro 2).

### **Encadré No 1 : Procédures de fonctionnement du marché monétaire**

#### **A - Les BONS DU TRESOR. (B.T) :**

Les B.T sont émis par le Trésor public en vue de financer le déficit budgétaire de l'état à des conditions avantageuses.

Les B.T peuvent être assortis d'échéances inférieures à un an (appelés B.T.C ou bons du trésor à court terme) ou supérieures ou égales à un an (appelés B.T.A ou Bons du Trésor annuels).

Pour la procédure d'émission, le Trésor publie dans la presse nationale, sur son site web et celui de la B.C.M un calendrier trimestriel d'émission des bons à court terme et un calendrier annuel pour les bons annuels. Pour chaque émission, un appel d'offre est publié par le Trésor et la B C M, au moins un jour avant la date d'émission, indiquant le montant global demandé, les dates d'échéance, les dates de règlement, l'heure de réception des offres l'heure du dépouillement. Le traitement des soumissions est assuré par un comité d'adjudication présidé par le Trésorier ou son représentant et comprenant deux représentants de la BCM.

Les soumissionnaires sont informés individuellement de la suite réservée à leurs soumissions et les principaux résultats de l'adjudication sont diffusés par voie de presse.

#### **B – Les BONS B.C.M**

La B.C.M peut procéder à l'émission de titre B.C.M appelés bons B.C.M (B B C M) de valeur unitaire de 10.000.000 ouguiyas. Le volume à émettre, la fréquence des émissions et le calendrier sont fixés par le comité de politique monétaire de la B.C.M. La souscription aux B.B.C.M est réservée aux banques. Les caractéristiques des titres à émettre sont précisées par voie de presse au moins 24 heures avant le jour de l'adjudication qui est supervisée par un comité composé de représentants de la B.C.M

Tout comme pour les B.T, les soumissionnaires sont informés individuellement de la suite réservée à leurs soumissions à la suite de l'adjudication dont les résultats sont diffusés par voie de presse et sur le site web de la B.C.M.

#### **C - LES CERTIFICATS DE DEPOTS (CD) ET LES BILLETSS DE TRESORERIE (B.T)**

Les C.D sont émis par les banques primaires après accord de la B.C.M qui fixe les conditions de mise sur le marché des titres concernés.

Les billets de trésorerie sont émis par des personnes morales, autres que l'Etat et les banques, après approbation de la B.C.M qui en fixe la date de mise sur le marché. Les personnes morales habilitées à émettre les billets de trésorerie sont les établissements publics à caractère non financier, les sociétés par actions et les coopératives et autres organismes mutualistes.

Les titres peuvent faire l'objet de transactions sur le marché secondaire du marché monétaire.

Ces transactions peuvent porter sur des opérations de cession définitive de titres (achat ou vente ferme), ou sur des opérations de cession temporaire (opérations de prise ou de mise en pension livrée de T.C.N).

Les opérations du marché secondaire portant sur les B T ou le B.B.C.M sont dénouées au niveau de la B.C.M tandis que celles portant sur les certificats de dépôts ou de billets de trésorerie sont exécutées par les banques qui doivent les notifier à la B.C.M.

#### **Marché interbancaire**

##### **A – opérations entre les banques primaires**

Les opérations entre les banques primaires doivent se dénouer à la B.C.M qui assure l'intermédiation du marché interbancaire.

L'échange de liquidité peut se faire par la mobilisation de titre de créances négociables émis sur le marché primaire.

Cet échange peut être également effectué sans mobilisation de titres entre deux banques qui doivent être liées par une convention de cession de liquidité.

##### **B - interventions sur le marché interbancaire**

###### **- Opération à l'initiative de la B.C.M**

Dans le cadre de sa politique de gestion de la liquidité, la B.C.M peut procéder à une émission de titres B.C.M, tant sur le marché primaire que sur le marché secondaire des titres de créances négociables. Ces opérations qui concernent uniquement les banques peuvent porter sur l'injection de liquidité dans le système bancaire par l'achat ferme ou la prise en pension de titre publics (bons du trésor, bons B.C.M) ; elles peuvent également porter sur le retrait de liquidité par la vente ferme ou la mise en pension de titre publics.

###### **- Opérations à l'initiative des banques**

Les banques peuvent se refinancer auprès de la B.C.M par la mobilisation de bons du Trésor ou de bons B.C.M. Ces opérations de refinancement sont assorties du taux du guichet de prise en pension décidé par le conseil de politique monétaire et fixé par instruction du Gouverneur de la B.C.M.

Ces opérations sont réglementées par un document de convention bilatérale de pension livrée de titre publics. La B.C.M peut toutefois refuser la conclusion de telles opérations si elle estime qu'elle n'est pas justifiée par une situation de pénurie au niveau de l'ensemble du secteur bancaire.

Les procédures des opérations sur le marché des changes déterminent les conditions d'accès des intermédiaires financiers aux devises afin de satisfaire les demandes émanant de leurs clients pour l'importation des biens et services entrant dans le cadre de leurs activités (voir encadré numéro 2).

### **Encadré No 2 : Procédures de fonctionnement du marché des changes**

Les opérations sur le marché des changes peuvent porter sur des échanges de devises contre devises, de devises contre ouguiya au comptant et sur les opérations de changes à terme et de trésorerie en devises.

La BCM et les banques primaires interviennent sur le marché des changes pour leur propre compte ou celui de clients disposant dans leurs livres de comptes en devises et/ou en ouguiya.

Les opérations sur le marché des changes peuvent être des opérations au comptant, des opérations de couverture à terme ou des opérations de trésorerie en devises.

Les banques peuvent effectuer entre elles ou avec la BCM ou sur le marché international des échanges de devises au comptant à des conditions convenues d'un commun accord entre les parties.

Les achats et ventes de devises contre ouguiya sont effectuées dans le cadre de séances quotidiennes du marché des changes organisés par la BCM ou de gré à gré avec les banques. Toutes les demandes d'achat ou de vente de devises contre ouguiya des banques pour leur propre compte ou celui de leurs clients doivent obligatoirement être soumises aux séances du marché des changes.

Les demandes sont satisfaites au taux d'équilibre qui correspond au taux de fixing qui permet de maximiser les montants cumulés des ordres d'achat et de vente retenus. Le taux de fixing est considéré comme le cours de référence du dollar US retenu comme monnaie-pivot, les taux de référence des autres devises étant déterminés à partir de ce taux et de leurs cours respectifs sur le marché international.

Il appartient aux banques participantes de s'assurer que les soldes de leurs comptes peuvent supporter les opérations de débit résultant du dénouement des opérations sur le marché.

Les taux de référence sont publiés par la BCM et constituent les taux officiels pouvant être utilisés à des fins contractuelles, comptables ou statistiques.

Les banques peuvent convenir avec leurs clients des opérations de vente ou d'achat de devises à terme adossées à des importations ou des exportations de biens ou de services ou à des prêts ou emprunts en devises. Les banques déterminent les cours de change à terme et par échéance auxquelles elles sont disposées à traiter avec la clientèle.

Pour la couverture du risque de change lié au remboursement d'emprunts en devises, les clients peuvent acheter à terme des devises contre ouguiya ; la couverture de change doit être effectuée dans la monnaie prévue au contrat.

Les opérations de couverture de risque de change ne doivent pas être contractées pour une période supérieure à 12 mois, sauf dérogation de la BCM.

Les banques peuvent constituer des dépôts en devises auprès de la BCM, auprès d'autres banques de la place ou de correspondants à l'étranger. Elles peuvent également contracter avec d'autres banques des prêts ou des emprunts en devises ; ceux-ci peuvent faire l'objet de couverture à terme des risques dans les conditions définies plus haut.

**26.** Les activités de la micro finance sont réglementées par l'ordonnance 005 du 12 01 2007 qui a abrogé la loi 98/08 du 28/01/98. L'ordonnance est complétée par plusieurs textes d'application pris par le Gouverneur de la BCM. Le plan comptable applicable à la microfinance vient d'être adopté par le Conseil National de la Comptabilité.

**27.** Les activités d'assurance qui relèvent de la tutelle du ministère chargé du commerce sont régies par la loi 93-40 du 20 juillet 1993 portant code des assurances, modifiée par l'ordonnance de 2007.

**28.** Le régime de sécurité sociale est régi par la Loi 67/039 du 3 février 1967. La tutelle technique de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) est assurée par le Ministère de la Fonction Publique et du Travail et la tutelle financière par le Ministère des Finances. Le régime d'assurance-maladie a été institué par l'ordonnance 006/2005 du 29 09 2005.

**29.** Les sous-secteurs de l'assurance et de la prévoyance sociale se caractérisent par la faiblesse de leurs actifs (0,2% des actifs totaux du secteur financier) et la faiblesse du suivi de leurs activités.

L'annexe retrace les principales actions réalisées au niveau du secteur financier au cours de la période 2010-2015.

## **II.2- Secteur bancaire**

**30.** Le nombre de banques commerciales est passé de 10 banques en 2010 à 15 banques en 2014. Le nombre d'agences bancaires est passé de 138 en 2013 à 184 en 2015 dont la majorité (plus de 70% à Nouakchott, capitale administrative et à Nouadhibou, capitale économique). L'Association Professionnelle des Banques (APBM) qui dispose d'une longue et riche expérience assure la coordination entre les membres de la profession et constitue un interlocuteur reconnu des pouvoirs publics en général et de la BCM en particulier.

**31.** En dépit de l'augmentation du nombre de banques au cours des dernières années, le taux de bancarisation demeure assez faible et se situerait à 10% seulement selon la BCM. La taille réduite et l'éclatement du système bancaire constituent des entraves à la promotion de l'intermédiation financière.

L'ensemble des actifs financiers du secteur bancaire se situe au 31 12 2015 à 2 milliards de dollars américains tandis que l'actif de la plus grande banque est inférieur à 300 millions de dollars (292 millions de dollars US).

**32.** La concentration qui caractérisait le système bancaire a régressé à la suite de l'entrée sur le marché de nouvelles banques à capitaux étrangers ; l'augmentation du nombre de banques s'est traduite par une baisse significative des taux d'intérêt débiteurs dont le taux moyen pondéré est passé de 15,1% en 2012 à 12,3% en 2015.

**33.** Le renforcement de la supervision bancaire s'est traduit en 2014 par le retrait d'agrément à une banque et à un établissement financier afin de prévenir la propagation des risques de crise systémique au secteur.

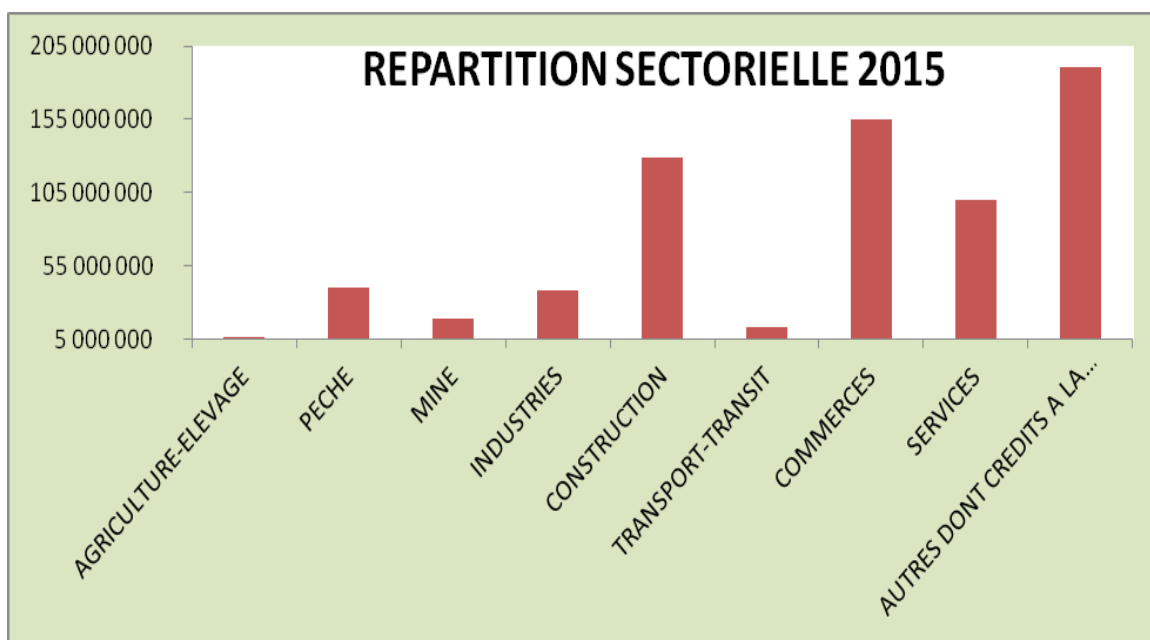
**34.** Les crédits non performants continuent à être importants, se situant à 20% en 2015, en recul cependant par rapport à 2014 (21%) et à 2012 (25,7%), suivant les données de la DGSB à la BCM.

**35.** Les crédits à l'économie se sont établis à 379 milliards UM en 2015, en hausse de 10,6% par rapport à 2014 ; ils continuent à être dominés par les crédits à court terme (73% du total des engagements).

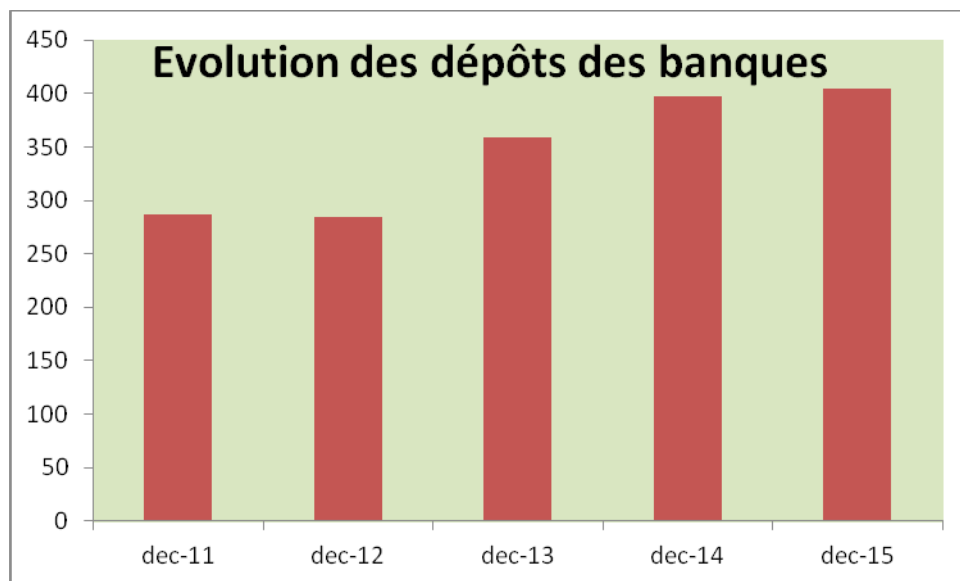
**36.** Les crédits à la consommation occupent une place de plus en plus importante (47%), ce qui justifie un suivi rapproché afin d'éviter les risques de surendettement des ménages et leurs conséquences sur la qualité du portefeuille des banques et l'insolvabilité des débiteurs.

Les opérations liées au commerce international (ouverture des crédits documentaires) représentent une part significative des activités des établissements bancaires, ce qui explique l'importance des commissions et revenus de change dans le Produit Net Bancaire (PNB).

**36.** Au niveau de la répartition sectorielle, les principaux bénéficiaires sont le commerce et les services, le bâtiment et travaux publics et la pêche. (Voir tableau). Les concours aux secteurs productifs (mines, industries manufacturières, agriculture et élevage) demeurent assez faibles.



**37.** Les dépôts collectés par les banques ont totalisé 404 milliards UM au 31 12 2015 ; ceux-ci sont dominés par les dépôts à vue (87%), les dépôts à terme et les comptes étant relativement faibles, s'établissant à 5% et 8% respectivement. Les dépôts sont à 80% d'origine privée, les dépôts publics représentant 20%.



**38.** Les banques sont relativement bien capitalisées, les fonds propres nets (FPN) se situant à 130 milliards UM au 31 12 2015, dépassant le minimum légal (90 milliards UM).

**39.** Les ratios de gestion prudentielle sont dans l'ensemble respectés, qu'il s'agisse du ratio de liquidité, (ratio de 30,9% en 2015 comparé au taux réglementaire de 20%), de l'équilibre entre ressources stables et actifs immobilisés (taux observé de 49,6% comparé au taux réglementaire de 100%), de la couverture des risques (taux observé de 25,2% comparé au taux réglementaire de 10%).

**40.** La rentabilité du système bancaire, mesurée par le ratio Résultat Net / FPN, est estimée en 2014 à 5,4% en 2014, en recul par rapport à 2013 (6,8%). La rentabilité des banques demeure donc assez limitée, réduisant ainsi leurs possibilités d'évolution et de croissance et leur résilience face aux chocs exogènes.

### **II.3- Institutions de Micro Finance**

**41.** L'activité de la micro finance est encore assez limitée, malgré l'impact économique et social que peut avoir cette activité sur l'accès des populations à faible revenu aux services financiers de proximité.

**42.** On compte 20 IMF agréées à fin 2015, dont quatre réseaux (CAPEC, MICO, CECEL et CECD) fédérant 111 caisses. Les IMF agréées sont essentiellement mutualistes (16 IMF mutualistes de catégorie A, 4 sociétés anonymes de catégorie B).

**43.** Le sous-secteur a été marqué par la cessation des activités en 2014 du réseau UNCACEM, spécialisé dans l'octroi de prêts aux agriculteurs et qui comptait pour l'essentiel des crédits de la filière, l'arrêt des activités de nombreuses IMF (20 retraits d'agrément de 2007 à 2015) et l'entrée de quelques nouveaux opérateurs (dont des sociétés anonymes à compter de 2010 et trois IMF mutualistes en 2015).

**44.** Le réseau mutualiste des CAPEC a désormais une position dominante (57% des crédits et 91% des ressources), suite à l'arrêt des activités du réseau de l'UNCACEM en 2014.

**45.** Les sociétaires des IMF sont au nombre de 272274 à fin 2015, ce qui représente 13% de la population adulte. L'encours global des crédits s'élève à 1,4 milliards UM (0,6 pour cent des crédits bancaires nets) et l'épargne collectée à 5,8 milliards UM (1,4 pour cent des ressources des banques).

**46.** Le réseau des CAPEC fait face à une crise financière majeure depuis 2009. Les Caisses d'Épargne et de Crédit (CAPEC) ont démarré leurs activités en 1997 à l'initiative de l'Etat qui a confié à la BCM l'administration de la structure faitière (PROCAPEC).

**47.** Au 31 décembre 2015, ce réseau regroupe 228797 membres dans 51 caisses et points de services. Le réseau dispose d'une enveloppe globale d'épargne de 4,4 milliards UM, essentiellement à vue et 800 millions UM d'encours de crédit. Une inspection conduite par la BCM en 2008 a mis en évidence de graves irrégularités dans la gestion de la faitière (effectifs pléthoriques, création rapide et sans préparation de Caisses, dépenses injustifiées).

**48.** Les mesures de sauvegarde engagées en 2010 ont permis d'éviter la disparition du réseau des CAPEC, sans pour autant assurer son redressement, ni garantir sa pérennité.

**49.** En dépit de l'importance de leur rôle en tant que vecteur de lutte contre la pauvreté et fournisseur de services financiers de proximité dans les zones rurales et péri-urbaines, les IMF occupent encore une position marginale tant au niveau des crédits qu'à celui des dépôts où leurs parts de marché se situent à 0,6% et 1,4% respectivement.

**50.** Les IMF ne possèdent pas de systèmes d'information et de gestion performants et souffrent de faiblesses réelles de capacités au niveau de l'analyse et du suivi des crédits. Les contrôles internes sont en outre inadéquats et la gouvernance globale laisse à désirer. A la différence de l'APBM, l'Association Professionnelle de la Micro finance (APROMI) ne semble pas disposer des compétences et des ressources nécessaires à une bonne coordination entre les institutions qui lui sont affiliées.

#### **II-4 Caisse de dépôts et de développement (CDD)**

**51.** La CDD est un établissement de crédit à statut spécial créé en 2011. Elle dispose de ressources publiques affectées par l'Etat et de lignes de crédit consentis par des partenaires au développement et destinés au financement des PME. Ses activités ont régulièrement progressé, se traduisant aujourd'hui par un portefeuille de prêts conséquent et par un niveau de ressources significatif (voir encadré).

### Encadré No 3 : Caisse de dépôts et de Développement

La Caisse des Dépôts et de Développement (CDD), établissement public à statut spécial doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, a été créée par la Loi 0027-2011 du 17 mars 2011. Son objectif est de contribuer au développement économique du pays en mobilisant des ressources longues pour financer les projets productifs portés par les segments de la population non couverts par l'activité bancaire classique. La CDD reçoit les dépôts réglementés et les consignations judiciaires ainsi que des lignes de crédit des bailleurs de fonds. Elle peut octroyer des crédits aux collectivités locales et aux PME en partenariat avec le secteur financier national. Ses prêts à long terme sont effectués en cofinancement avec les banques. Une dotation en capital de l'Etat de 5 milliards d'UM lui a été accordée.

AU 31 12 2014, l'actif financier de la CDD est évalué à 104,7 milliards UM, soit 13,5% de l'actif total du secteur financier. Les Crédits à la clientèle ont rapidement évolué, passant de 662 millions UM en 2012 à 12,2 milliards UM en 2014. Les ressources de la CDD proviennent des dépôts des établissements publics et sociétés nationales et des consignations judiciaires ; la Caisse reçoit également des lignes de crédit affectées, comme ce fut le cas avec la ligne de 20 millions de dollars américains octroyée par le FADES.

Les deux tiers des crédits sont réalisés pour le compte de la CDD, le tiers restant étant effectué sous mandat de gestion de l'Etat. C'est ainsi que la Caisse est désormais chargée de financer l'agriculture, à la suite de l'arrêt des activités de l'UNCACEM. La Caisse a également été mandatée par l'Etat pour gérer le fonds de soutien à l'emploi doté d'une enveloppe de 10 milliards UM. En vertu de ce mandat, plus de 6000 crédits ont été octroyés à des diplômés chômeurs, à de petits artisans et à de petits entrepreneurs à des taux bonifiés de 6%. Les impayés seraient déjà assez élevés (20%).

Compte tenu de l'évolution rapide de ses engagements, la CDD doit faire preuve de rigueur et de professionnalisme dans l'évaluation et le suivi de ses activités.

**52.** La CDD pourrait évoluer pour devenir à terme une banque universelle à vocation de développement et combler ainsi le vide qui existe à l'heure actuelle en matière de structure de financement des projets porteurs pour le développement économique et social du pays. Son caractère de banque universelle ouvrirait à l'institution la possibilité de financer certaines opérations à court terme, notamment celles liées au commerce extérieur (ouverture et confirmation de lettres de crédit documentaire), ce qui est de nature à améliorer ses revenus et à renforcer sa rentabilité.

**53.** La réflexion qui serait engagée doit s'inspirer des cas de succès dans la sous-région et tirer les leçons des expériences nationales passées (BMD, BMDC, FND, UBD).

## **II.5- Développement de la monétique**

### **II.5-1) Présentation du GIMTEL**

**54.** Le Groupement Interbancaire de Monétique et des Transactions Electroniques (GIMTEL) a été créé en mai 2005, regroupant la Banque Centrale de Mauritanie, Mauripost et les



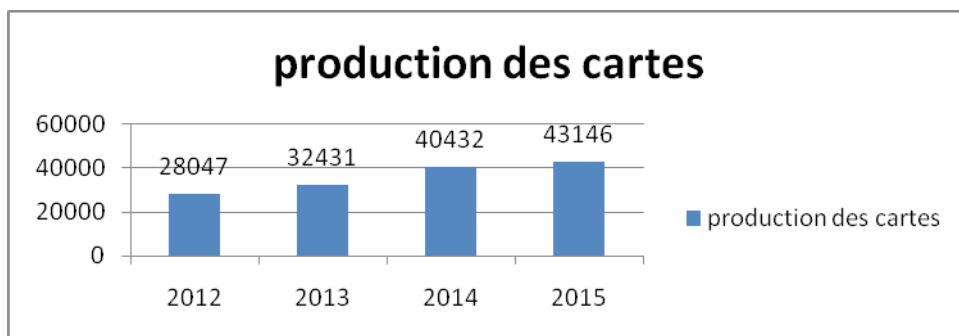
banques primaires sous forme d'un Groupement d'Intérêt Economique (GIE), en vue de mettre en place un système monétique interbancaire national permettant de couvrir l'ensemble des besoins de retrait et de paiement par carte bancaire aux niveaux national et international.

**55.** Le GIMTEL a pour missions principales :

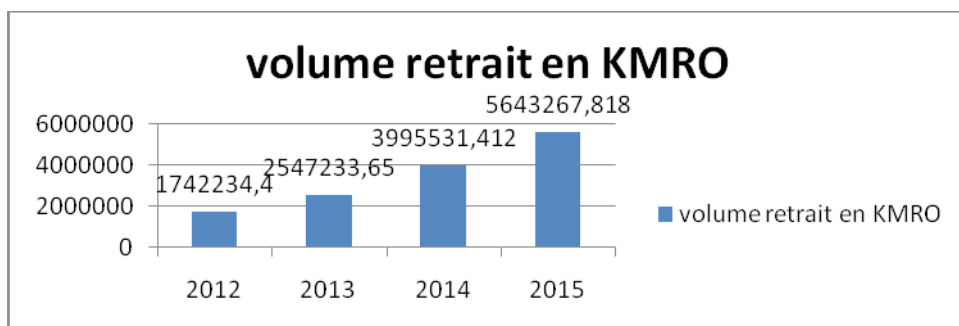
- Le développement des moyens modernes de paiement afin d'apporter de nouveaux services à la clientèle et de promouvoir l'utilisation des moyens de paiement modernes ;
- La promotion d'un système central de compensation électronique interbancaire ;
- Le développement d'un réseau d'échanges sécurisés de données informatiques relatives aux valeurs compensées entre les banques et le groupement et la mise en place d'un archivage électronique des valeurs compensées ;
- L'introduction en Mauritanie des cartes émises par les grands organismes internationaux : Visa, MasterCard, American-Express.

### **II.5-2) Evolution de l'activité 2012-2015**

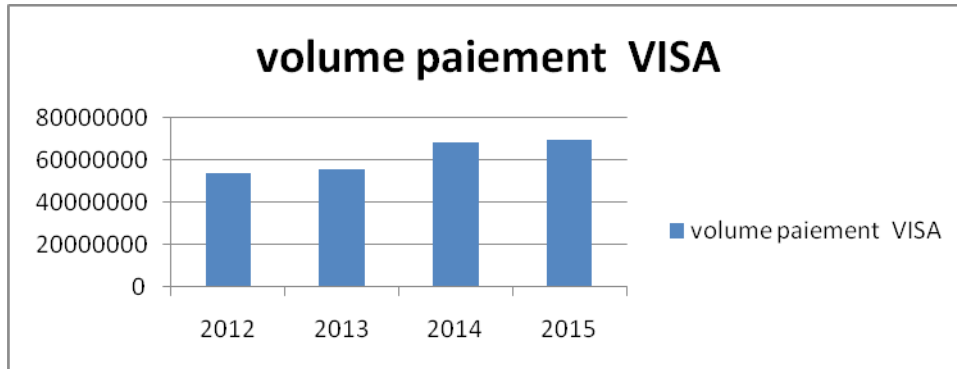
**56.** La production des cartes interbancaires locales a connu une augmentation remarquable par rapport aux années précédentes comme le décrit le graphe ci-dessous :



**57.** Le nombre de transactions interbancaires a atteint en 2015 le seuil de 272 041 transactions pour un volume de 5,64 milliards d'ouguiya. Le graphe ci-dessous montre l'évolution de l'interbancaire ces dernières années (en KMRO) :



**58.** Malgré le nombre limité de commerces affiliés, le GIMTEL a réalisé en 2015 un volume de transactions paiement de : 699 820 067 UM. Les transactions faites par des porteurs étrangers de cartes visa représentent plus de 95% de ce volume. Le graphe ci-dessous montre l'évolution du paiement sur ces dernières années :



### **II.5-3) Principales contraintes et mesures envisagées**

**59.** La faible couverture des Terminaux de paiement électroniques constitue un handicap majeur pour le développement des paiements par carte.

S'agissant du développement de l'utilisation de la carte bancaire, elle reste bien en deçà des attentes. Seuls 30% des mauritaniens détenteurs de comptes bancaires possèdent une carte.

**60.** Des actions sont envisagées pour la période 2016-2020 en vue d'apporter des solutions adéquates aux problèmes identifiés afin de promouvoir la monétique sur le plan national tout en respectant les exigences des réseaux internationaux.

**61.** Ces actions portent sur la sensibilisation des commerçants sur les avantages des paiements par cartes, l'affiliation des opérateurs publics et privés, l'introduction de nouveaux canaux de paiements, l'amélioration de la performance des systèmes du centre monétique et l'élargissement du réseau d'acceptation.

**62.** Au niveau de la monétique, onze banques sont aujourd'hui reliées au réseau mis en place par le Groupement Interbancaire Mauritanien de Transactions Electroniques (GIMTEL) et par une interbancaire entre elles.

**63.** L'émission de cartes de paiement a connu une évolution importante ainsi que le nombre de transactions interbancaires, conformément aux informations indiquées ci-dessus.

## **II. 6 La lutte contre le blanchissement des capitaux et le financement du terrorisme (BC-FT).**

**63.** Plusieurs actions ont été réalisées dans ce domaine, dont les principales concernent :

- L'adoption de la loi sur le blanchissement d'argent et le financement du terrorisme et de la loi sur la lutte contre le terrorisme;

- L'élaboration des textes d'application relatifs à la lutte contre le BC-FT, notamment les arrêtés conjoints entre la Banque Centrale et les départements impliqués dans la lutte contre ces crimes et délits et les instructions et circulaires de la BCM;
- Projets de modification des lois relatives à lutte contre le BC-FT pour mettre en conformité l'arsenal juridique national en la matière aux normes standard du GAFI et du Conseil de Sécurité de Nations Unies;
- La signature de plusieurs conventions d'échanges d'information avec les cellules de renseignements financiers de pays frères ;
- L'élaboration de plusieurs rapports de suivis à l'intention du groupe régional du GAFI (GAFI-MOAN);
- La mise en place de système électronique sécurisé et d'échange d'informations financières entre la CANIF et le système bancaire;
- L'amélioration des statistiques en matière de déclaration d'opérations suspectes (DOS);
- Le renforcement des capacités du personnel de la CANIF et le personnel des départements impliqués dans la lutte contre le BC-FT (Ministère de la justice, Ministère de la Défense, Ministère de l'Intérieur, BCM, banques).

### **II.7- Réalisation des objectifs définis par Le CSLP.**

**64.** Le 3<sup>ème</sup> plan d'actions du CSLP 2011-2015 a retenu, s'agissant du secteur financier, les objectifs suivants :

- ✓ Amélioration de l'accès au crédit bancaire, particulièrement aux petites et moyennes entreprises, par le renforcement des capacités des PME à produire des états financiers fiables, la mise en place d'une centrale de gestion des informations financières, le renforcement de la régulation et de la supervision ;
- ✓ Ouverture du secteur bancaire à la concurrence étrangère et mesures favorisant le développement de nouvelles institutions (leasing, affacturage, capital-risque);
- ✓ Mise en place au niveau de la BCM d'un système de télé compensation ;
- ✓ Développement des ressources humaines et mise au point d'un système d'information intégré ;
- ✓ Au niveau de la micro finance les objectifs définis dans le cadre du CSLP III sont :
  - (a) mettre en application les dispositions prévues dans le cadre légal et réglementaire adopté en 2007 ;
  - (b) professionnaliser et pérenniser les IMF pour une meilleure offre des produits et services de microfinance diversifiée et étendue ;

- (c) mettre en place un cadre institutionnel de conduite efficiente et concertée de la stratégie nationale de la micro finance ;
- (d) renforcement des capacités techniques et financières des IMF ;
- (e) implantation des mutuelles de crédit et d'épargne dans les zones rurales ;
- (f) création d'une structure de refinancement des IMF ;
- (g) mise en place de structures faitières regroupant les IMF ;
- (h) mise en place d'une centrale d'information spécifique aux IMF ;
- adoption et diffusion du plan comptable ;
- (j) renforcement de la capacité de supervision par la constitution d'un corps d'inspecteurs dédié à ce secteur et
- (k) redynamisation de l'APROMI.

**65.** Les résultats enregistrés sont assez mitigés au regard des objectifs cités plus haut.

L'ouverture du secteur aux banques étrangères est devenue effective et des progrès ont été réalisés au niveau de la BCM en ce qui concerne la gouvernance globale et le renforcement des ressources humaines.

**66.** Concernant les autres orientations, peu de progrès tangibles ont été observés. C'est ainsi que l'accès des PME aux crédits bancaires demeure très limité, que la télé compensation en est à ses débuts et que le chantier relatif à la professionnalisation des IMF, à leur supervision et au renforcement de leurs capacités demande encore des efforts soutenus pour pouvoir aboutir.

### **III. Atouts, contraintes et défis**

**67.** Sur la base de l'analyse de la documentation recueillie et des rencontres organisées, il est possible de mettre en évidence les atouts du secteur (a), les contraintes (b) et les défis (c).

**68. (a)**, au titre des atouts, ceux-ci peuvent être résumés comme suit :

- Stabilité de l'environnement politique intérieur ;
- ✓ Bonne appropriation des exigences liées à la conduite de la politique monétaire, de l'encadrement des crédits, de la supervision bancaire et du développement des systèmes de paiement ;
- ✓ Amélioration de la régularité et de la fiabilité des données recueillies par les services chargés de la supervision bancaire ;
- ✓ Révision des normes de gestion prudentielle ;

- ✓ Application rigoureuse de la réglementation concernant la classification et le provisionnement des créances ;
- ✓ Acquisition de capacités institutionnelles et professionnelles en matière de gouvernance globale du secteur ;
- ✓ Bonne capitalisation des banques et respect des normes prudentielles ;
- ✓ Existence d'une infrastructure technique propice au développement des transactions électroniques ;
- ✓ Stabilité monétaire, des cours de change et maîtrise des pressions inflationnistes ;
- ✓ Adaptation aux mutations de l'économie nationale et de la société mauritanienne ;
- ✓ Développement de relations avec les partenaires au développement ;
- ✓ Ratification des conventions internationales relatives au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme et mise en œuvre au plan national des dispositions législatives, réglementaires et administratives permettant de retracer ces pratiques et de les réprimer.

**69. (b)**, concernant les contraintes, celles-ci peuvent être déclinées comme suit :

- ✓ La principale contrainte est sans doute l'absence d'une vision rigoureuse basée sur une stratégie, un plan d'action et d'indicateurs de suivi, élaborés suivant une approche participative et prenant en compte les atouts à consolider, les insuffisances à corriger et les changements nécessaires à introduire pour accompagner la mutation de l'économie nationale. Il existe certes une stratégie sectorielle adoptée en 2012 et couvrant la période 2012-2017. Ce document qui en est à sa cinquième année n'a jamais fait l'objet de rapports de mise en œuvre ;
- ✓ La seconde contrainte se rapporte aux insuffisances en matière d'évaluation des risques et du contrôle interne ;
- ✓ La troisième contrainte est relative au retard de l'assainissement des IMF et du renforcement de leurs capacités et de l'absence de coordination et de synergies entre les banques et les IMF ;
- ✓ La quatrième contrainte concerne l'absence de fichier centralisé des incidents de paiement pouvant servir pour l'évaluation des crédits ;
- ✓ La cinquième contrainte se réfère à l'absence de marché financier qui permettrait de mobiliser des ressources longues pouvant être utilisées pour le financement des secteurs productifs ;
- ✓ Enfin la dernière contrainte a trait à la faiblesse de la bancarisation et de l'inclusion financière, en comparaison avec les pays de la sous-région. Les taux de bancarisation sont de 15% dans la zone de l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) et de 36% dans celle de l'Afrique du Nord.

**70.** (c) En ce qui concerne enfin les défis, la priorité – et également le principal défi- est de dégager une vision globale, cohérente et partagée de l'évolution du secteur financier au cours des cinq prochaines années.

**71.** Cette vision doit se décliner sous forme de stratégie sectorielle 2016-2020, conçue de manière participative sous le leadership et la coordination de la BCM et la contribution de l'ensemble des composantes (banques, IMF, CDD, GIMTEL, assurances, CNSS et CNAM). La stratégie doit définir les objectifs à atteindre tenant compte des atouts, des contraintes et des préoccupations du secteur, déterminer l'impact financier des mesures envisagées et préciser le mécanisme de suivi-évaluation approprié pour garantir une mise en œuvre réussie de la stratégie.

#### **IV. Vision et objectifs 2016-2030**

##### **IV.1 Objectifs**

**72.** La vision et les objectifs stratégiques d'évolution du secteur financier à l'horizon 2030 doivent concourir à la promotion d'un secteur financier performant et inclusif au service de la croissance, de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté. Il s'agit plus précisément de favoriser le développement économique et la création d'emplois à travers le financement de l'économie en générale et des PME en particulier et de promouvoir l'accès des populations habitant dans les zones péri-urbaines et rurales, notamment les jeunes et les femmes aux services financiers. Les réformes à engager sont ambitieuses et demandent des efforts soutenus reposant sur une coordination efficace entre toutes les composantes du secteur financier (banques, IMF, CDD, institutions de prévoyance sociale) pour être en mesure de réaliser les orientations définies plus haut.

**73.** Les axes stratégiques pour l'atteinte de ces objectifs sont :

- ✓ La consolidation de la stabilité et des performances du secteur financier en mettant l'accent sur le renforcement de la supervision bancaire, l'assainissement des IMF et la mise en place d'un contrôle efficace des assurances et des institutions de protection sociale ;
- ✓ La révision de l'ordonnance portant statut de la BCM et la loi bancaire pour y introduire des dispositions concernant la prévention et la résolution des crises, le renforcement de la supervision bancaire et la protection juridique des inspecteurs relevant de la BCM ;
- ✓ Le renforcement de l'inclusion du secteur financier par la promotion de l'accès aux services financiers à un coût raisonnable pour tous les usagers et notamment pour les PME, les secteurs productifs et les segments de la population exclus des prestations du secteur (jeunes, femmes, habitants des zones rurales) ;

- ✓ L'amélioration du cadre juridique et réglementaire afin de contribuer à la stabilité et à l'approfondissement du secteur financier, à la protection des clients et au respect des contrats de crédit et au recouvrement des créances ;
- ✓ La promotion de l'intermédiation financière à travers le développement de la culture de l'épargne ;
- ✓ La promotion de la finance islamique ;
- ✓ La professionnalisation et le renforcement de la gouvernance des institutions de micro finance (IMF) et de leurs capacités ;
- ✓ L'amélioration de la supervision des IMF à travers l'extension de la couverture de la centrale des risques aux risques assumés par les celles-ci, l'étude d'un mécanisme de garantie pour leur refinancement par les banques et la possibilité de créer un fonds de garantie pour les dépôts des IMF ;
- ✓ La promotion de la monnaie électronique et des instruments de paiement pouvant se substituer aux règlements en espèces (chèque, transfert automatisé, virement, effet de commerce) et réduire la place prépondérante qu'occupent ces règlements dans les transactions financières ;
- ✓ La création d'un marché financier pour faciliter la mobilisation de ressources longues pour contribuer au financement de l'économie ;
- ✓ Le développement de nouveaux produits d'assurance autres que l'assurance-vie et l'assurance-incendie ;
- ✓ La généralisation de l'assurance-maladie pour couvrir l'ensemble des citoyens (régime universel).

#### **IV.2- Indicateurs pour 2020, 2025 et 2030**

**74.** Ces indicateurs couvrent l'intermédiation bancaire (ratio Crédits/PIB), le taux de bancarisation, le pourcentage de la population disposant de comptes auprès des IMF, la généralisation de l'assurance-maladie et le développement de nouveaux produits d'assurance privée.

	2015	2020	2025	2030
Intermédiation bancaire	25%	30%	35%	50%
Taux de bancarisation	10%	20%	30%	40%

Pourcentage population disposant de compte auprès des IMF	14%	25%	30%	35%
---	-----	-----	-----	-----

A titre de comparaison, le taux d'intermédiation bancaire se situait à fin 2013 à 34,5% pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure de la tranche inférieure (auxquels appartient la Mauritanie), à 23,5%, pour les pays d'Afrique au Sud du Sahara, à 41,6% pour les pays du Moyen Orient-Afrique du Nord, 32,3% pour le Sénégal et à 21,8% pour le Mali (sources : FMI, BM). C'est dire que les objectifs visés plus haut sont réalistes.

**75.** La généralisation de l'assurance-maladie pour devenir universelle doit être un objectif pour 2030 ; les sociétés d'assurance privée doivent étendre la gamme des produits proposés à la clientèle pour couvrir d'ici 2020 les régimes de retraite complémentaires et les autres risques non couverts à l'heure actuelle.

#### **IV.3- Prise en compte des ODD**

**76.** Le secteur est appelé, compte tenu de l'importance de son rôle dans l'économie nationale, à contribuer de manière significative à la réalisation de l'ODD 1 (élimination de la pauvreté) à travers l'accès des populations dans les zones rurales et péri-urbaines aux services financiers de proximité en vue de promouvoir des activités génératrices de revenus et d'améliorer ainsi leurs conditions de vie.

**77.** Le secteur peut également contribuer à la réalisation de l'ODD 8 (promouvoir une croissance économique créatrice d'emplois décents pour tous) grâce à ses capacités en matière de mobilisation des ressources, de financement des secteurs économiques et de promotion de l'intermédiation financière.

### **V. Matrice des indicateurs de développement du Secteur à l'horizon 2020**

#### **V.1- Rappel des objectifs stratégiques de développement du secteur**

**78.** Comme indiqué plus haut, les objectifs de développement du secteur à l'horizon 2020 peuvent être déclinés comme suit :

- ✓ Consolidation et diversification des instruments des politiques monétaires et de change et amélioration des performances en matière de stabilisation des prix intérieurs et de supervision du secteur ;
- ✓ Consolidation de la situation financière de l'ensemble des composantes du secteur (banques, IMF, CDD, institutions de prévoyance sociale, sociétés d'assurance) et renforcement de leur rôle dans l'intermédiation financière, le financement de l'économie nationale et des prestations sociales ;



- ✓ Amélioration de l'inclusion financière et élaboration d'informations régulières relatives à son évolution à partir d'indicateurs reconnus au plan international ;
- ✓ Modernisation et diversification des instruments du système national de paiement ;
- ✓ Ouverture aux meilleures pratiques internationales dans les domaines de la banque, de la microfinance, de la sécurité sociale et de l'assurance privée ;
- ✓ Protection des clients et des usagers et accès aux services offerts à des coûts raisonnables dont la structure et la détermination sont transparents et procèdent d'une concurrence saine et régulée ;
- ✓ Consolidation des actions de lutte contre le BC-FT.

## **V.2- Matrice des objectifs et des indicateurs associés**

<b>Objectifs</b>	<b>Indicateurs</b>
Consolidation et diversification des instruments de politiques monétaire et de change	Amélioration des performances liées à la mise en œuvre des politiques et au respect des ratios de gestion prudentielle
Consolidation de la situation financière du secteur et renforcement de son rôle	Evolution des indicateurs liés aux performances financières du secteur, de la couverture et de la qualité de ses prestations
Modernisation du système national de paiement	Indicateurs liés à la confiance des usagers et à l'introduction de nouveaux instruments (monnaie électronique, transferts automatisés) et à la réduction des transactions en espèces
Amélioration de l'inclusion financière	Evaluation régulière de la demande de services financiers et facilitation de l'accès des populations à faible revenu aux services financiers
Ouverture aux meilleures pratiques internationales	Conclusion de partenariats avec des organisations professionnelles et des promoteurs étrangers
Protection des clients et des usagers et instauration de pratiques transparentes dans la détermination des coûts des services et prestations	Elaboration des textes appropriés, mise en œuvre et publication des informations y afférentes

## **VI. Identification des actions prioritaires et critères d'hierarchisation**

**79.** Les actions prioritaires adaptées à l'évolution du secteur financier peuvent être résumées comme suit :

<b>Actions</b>	<b>Critères</b>
1- Elaboration dans les meilleurs délais d'une stratégie sectorielle 2016-2020	Nécessité de disposer d'une vision claire liée à l'évolution du secteur et de se conformer à la démarche conceptuelle d'élaboration de la SCAPP 2016-2030
2- Modernisation et diversification des instruments de politique monétaire : Opérationnalisation du marché secondaire et du marché interbancaire, émission des titres BCM et des CD	Adapter l'évolution de la politique monétaire à l'évolution de l'économie
3- Assainissement du sous-secteur de la micro finance et mise en place d'appuis en matière de renforcement des capacités, d'amélioration des systèmes d'information et de gestion et de normalisation et de standardisation des états financiers	Améliorer la contribution du sous-secteur à la promotion de services financiers inclusifs et mieux répartis territorialement
4- Encouragement du financement des secteurs productifs à travers l'incitation des établissements financiers à consacrer d'ici 2020 30% de leurs portefeuilles à ces secteurs ; ces financements seraient éligibles au refinancement de la BCM	Améliorer la répartition sectorielle des crédits au profit des secteurs productifs et participer à leur développement
5- Modernisation de la centrale des risques et extension aux IMF, mise en place d'un fichier centralisé des incidents de paiement	Permettre une meilleure évaluation des risques et assurer une information suffisante et régulière entre les établissements financiers
6- Renforcement de la gouvernance globale du secteur (responsabilité des organes exécutifs et des CA, procédures d'évaluation des risques, contrôle interne, publication des informations	Prévenir les risques liés à la détérioration de la qualité des portefeuilles et améliorer les performances du secteur
7- Mise en place d'un cadre réglementaire propre aux opérations de finance	Mieux encadrer le développement des établissements financiers à caractère

islamique	islamique
8- Mise en place d'un cadre réglementaire pour la monnaie électronique (Mobicash)	Favoriser la contribution de la téléphonie mobile dont le développement a été remarquable ces dernières années à la promotion de l'inclusion financière

**80.** L'action prioritaire numéro 4 mérite quelques explications :

- ✓ La mise en œuvre de cette action requiert une approche globale dont l'accès au financement n'est qu'un aspect. Il sera utile que la BCM et les départements sectoriels concernés (agriculture, élevage, mines, industrie, pêche) conjuguent leurs efforts pour assurer le succès de cette orientation. Ceci passe par la création d'un fonds d'études pour la constitution d'un portefeuille de projets éligibles au financement et apporter un appui aux promoteurs dans l'élaboration des études de faisabilité respectant les standards des institutions financières. Les questions relatives aux problèmes fonciers doivent également être résolues afin de permettre aux promoteurs de disposer de titres de propriété pouvant être proposés sous forme de garantie aux établissements de crédit. Le partenariat avec des opérateurs étrangers disposant de savoir-faire doit être encouragé.
- ✓ L'examen de l'expérience de l'UNCACEM dans le domaine des prêts aux agriculteurs doit faire l'objet d'un examen rigoureux afin de déterminer les raisons de l'échec de cette expérience en dépit des appuis multiples consentis par l'Etat (aménagement des terres, vente des engrais et des semences à des prix subventionnés, prêts bonifiés, achat de la production à des prix rémunérateurs).
- ✓ L'évaluation des dossiers soumis pour financement doit enfin se faire avec rigueur en vue de prévenir tout risque lié au dénouement des crédits.

## **VII. Plan d'actions 2016-2020**

**81.** La stratégie sectorielle 2016-2020 et le plan d'actions correspondant sont en cours d'élaboration sous la supervision de la BCM et en coordination avec les autres acteurs du secteur (banques, IMF, CDD, sociétés d'assurance, CNSS et CNAM).

**82.** Les grands axes de la stratégie seraient les suivants :

- ✓ Consolidation de la stabilité monétaire et maîtrise des pressions inflationnistes ;
- ✓ Renforcement de la situation financière du secteur et de son rôle dans le financement de l'économie nationale et de la promotion de l'intermédiation financière ;
- ✓ Renforcement de la gouvernance globale du secteur ;
- ✓ Renforcement des capacités des acteurs du secteur ;

- ✓ Développement et Modernisation des systèmes de paiement ;
- ✓ Poursuite des efforts de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

**83.** Les objectifs et les mesures compatibles avec les axes définis plus haut sont résumés dans le plan d'actions détaillé ci-dessous.

Axe 1	Amélioration du cadre de la politique monétaire et diversification de ses instruments d'intervention ; Amélioration du fonctionnement du marché des changes.	Opérationnalisation du marché secondaire et dynamisation du marché interbancaire ; émission des BBCM et des CD Volume des opérations réalisées sur le marché ; transparence dans l'accès aux devises et dans la mise à disposition des informations	2016-2017  2016-2018	BCM  BCM
Axe 2	Mise en place de dispositifs de suivi de la situation financière du secteur ; Révision de la loi bancaire et de l'ordonnance portant statut de la BCM Renforcement de la supervision bancaire et surveillance rapprochée de la qualité des portefeuilles- crédits des banques et des IMF ; Amélioration des performances des cabinets d'expertise comptable, de la qualité et de la régularité des informations financières ; Renforcement de la supervision des sociétés d'assurance ; Mise en place d'un cadre réglementaire pour la finance islamique ; Assainissement du sous-secteur de la micro finance ; Assurer la viabilité financière, la pérennité et la qualité des prestations de la CNSS et de la CNAM ; Renforcement des ressources allouées au financement des secteurs productifs et des PME ; Meilleur accès des populations	Elaboration d'indicateurs de suivi  Adoption et mise en vigueur des lois  Revue régulières de la qualité des portefeuilles- crédits et publications des résultats  Elaboration de rapports d'évaluation des cabinets comptables admis à la révision des états financiers des banques  Elaboration et application des procédures de renforcement de la supervision Publication du cadre réglementaire  Elaboration et mise en œuvre des mesures d'assainissement Mise en œuvre des mesures de redressement et suivi de leur impact  Evaluation du volume des ressources affectées au financement de l'économie	2016-2020  2016-2017  Continue  2016-2017  Continue  2016-2017  2016  Continue  Continue	MEF BCM  MEF BCM BCM  MEF BCM CNC  MEF MCI BCM MJ MEF BCM MEF BCM MEF MFP MS BCM  BCM APBM  MEF BCM

	dans les zones rurales et péri-urbaines à des services financiers de proximité.	Evaluation régulière de l'inclusion financière		
AXE 2	<b>BCM :</b> Renforcement de l'autonomie et de l'indépendance de l'Institution ; Protection juridique des inspecteurs ; -Adaptation de l'organigramme aux exigences requises en matière d'analyse économique, de prévision de la conjoncture et d'application de la supervision ; ; Augmentation significative du capital social (au besoin par l'incorporation des réserves	Adoption et application des textes législatifs et réglementaires (loi, décret, instruction)  Elaboration et mise en œuvre du nouvel organigramme  Accord sur l'augmentation du capital et application de la mesure	2016-2017  2016  2016	Conseil des Ministres, BCM  BCM  MEF BCM
AXE 2				
AXE 3	<b>Banques :</b> Renforcement du rôle des organes exécutifs (Présidents, Directeurs Généraux), des organes délibérants (CA, AG) et des organes de contrôle (CAC, Auditeurs) ; Amélioration des performances des structures chargées de l'évaluation des crédits et du contrôle des risques ; Renforcement des ressources de l'APBM  <b>IMF :</b> Professionnalisation des IMF ; Amélioration des systèmes d'information ; Renforcer la supervision et mettre en place des ratios de gestion prudentiels à observer par les IMF.	Amélioration des performances des structures concernées attestée par une évaluation indépendante  Elaboration des textes relatifs à ces thèmes, application et évaluation de l'impact  Elaboration des critères et du plan d'actions pour la professionnalisation et l'amélioration du système d'information  Procédures de renforcement de la supervision et définition des ratios prudentiels	2016  Continue  2016-2017  2016-2017  2016	BCM APBM CNC  BCM, Banques  M Emploi, BCM  BCM, APROMI  BCM, CDD

	<p><b>CDD :</b> Renforcer la relation professionnelle avec la BCM par la communication d'information sur les ratios prudentiels ;</p> <p>Engager une réflexion sur l'opportunité de transformer la CDD en banque universelle à vocation de développement ; Soumettre les comptes à un audit externe annuel réalisé par un cabinet de renommée internationale.</p> <p><b>Institutions de prévoyance sociale (CNSS, CNAM) :</b> Renforcer les performances des organes de gestion (DG, CA, tutelles) ; Engager une étude actuarielle pour déterminer les conditions de la viabilité financière et de la pérennité des institutions.</p>	<p>Communication régulière des informations</p> <p>TDR de l'étude et lancement de la procédure de sélection du cabinet</p> <p>TDR pour la sélection du cabinet devant auditer les comptes annuels de 2015</p> <p>Plan d'actions pour le renforcement des performances</p> <p>TDR de l'étude et sélection du bureau</p>	<p>2016</p> <p>2016</p> <p>2016-2017</p> <p>2016</p>	<p>MEF, BCM, CDD</p> <p>MEF,BCM,CDD</p> <p>MS, MFP, CNSS, CNAM</p> <p>MEF, MFP, MS, CNSS, CNAM</p>
AXE 4	Renforcer les qualifications et l'expertise des ressources humaines du secteur ;	Elaboration de programmes de renforcement des capacités ;	Continue	MEF, MS, MFP, MCI, BCM
AXE 4	Rouvrir le centre de formation professionnelle bancaire ;	Ouverture du centre de formation ;	2016-2017	BCM, APBM, APROMI
	Renforcer les capacités des associations professionnelles (APBM APROMI) ;	Amélioration des ressources humaines et matérielles mises à la disposition des associations professionnelles	2016-2017	BCM, APBM, APROMI
	Renforcer les capacités des organes de contrôle (cabinets comptables).	Elaboration de programmes de mise à niveau et de renforcement des capacités basés sur l'application des critères et standards internationaux	2016-2017	MEF, BCM, CNC

AXE 5	<p>Réduire le volume des transactions en espèces et promouvoir les moyens de paiement alternatifs (chèque, virement, effets de commerce) ;</p> <p>Améliorer la gestion de la circulation fiduciaire et en optimiser le coût</p>	<p>Elaboration des textes réglementaires, des plans d'actions, application et évaluation régulière des impacts</p>	2016-2017	MEF, MCI, BCM
AXE 5	<p>Création au sein de la BCM d'une structure de surveillance du système national de paiement ;</p>	<p>Elaboration du plan d'action y afférent</p>	2016-2017	MEF, BCM
AXE 5	<p>Développement du réseau GIMTEL et des Terminaux de Paiement Electronique (TPE) ;</p>	<p>Adoption et mise en œuvre de la décision</p>	2016	BCM, APBM, GIMTEL
AXE 5	<p>Mise en place d'une coopération entre les banques et les opérateurs de téléphonie mobile pour le développement des transactions électroniques ;</p>	<p>Plan d'actions et évaluation régulière du nombre de TPE installés</p>	Continue	BCM, Banques, Autorité de régulation
AXE 5	<p>Mise en place d'un système de transferts automatisé</p>	<p>Accords de coopération signés ;</p>	2016-2017	MEF, BCM
AXE 5	<p>Adoption d'un cadre réglementaire pour la signature électronique ;</p>	<p>Elaboration des procédures et leur mise en œuvre</p>	2016-2017	MJ, MCI, BCM
AXE 5	<p>Achever la modernisation de la chambre de compensation (CC) et mettre en place un fonds de garantie pour celle-ci ;</p>	<p>Elaboration et mise en œuvre du texte juridique y afférent ;</p>	2016	BCM, Banques
AXE 5	<p>Créer un fichier national des incidents de paiement.</p>	<p>Plan d'actions pour la modernisation de la CC et adoption de la mesure relative au fonds de garantie ;</p>	2016-2017	MEF, BCM, Banques
AXE 5		<p>Adoption et mise en œuvre du texte réglementaire.</p>	2016-2017	

**84.** L'exécution du plan d'actions défini ci-dessus contribuera à renforcer les performances du secteur financier dans son ensemble et à améliorer son rôle dans l'intermédiation et l'inclusion financières, la promotion d'une croissance économique plus inclusive et l'extension des prestations sociales (sécurité sociale, assurance-maladie, couverture des risques. Les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de ce plan d'actions ne seront connues avec précision qu'à l'issue de l'élaboration en cours de la stratégie sectorielle et du plan d'actions y afférent.

## **VIII. Conclusion**

**85.** Le secteur financier joue un rôle de premier plan dans la sphère économique et sociale, compte de la diversité de ses missions et de l'importance des ressources qu'il est en mesure de mobiliser.

**86.** Qu'il s'agisse du financement de l'économie et de l'extension des services financiers au profit des populations à faible revenu, de la réalisation du potentiel économique national et d'une croissance plus forte et plus inclusive, de la généralisation de l'assurance-maladie, de l'amélioration de la sécurité sociale en faveur des employés du secteur privé et de la couverture des risques, le secteur financier dispose de moyens considérables pour l'amélioration des conditions de vie des citoyens, conformément aux objectifs de la Stratégie de Croissance accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP).

**87.** Le secteur est en mesure de contribuer notamment à la réalisation des objectifs de développement durable, les ODD 1 et 8 concernant respectivement l'élimination de la pauvreté et la promotion d'une croissance économique créatrice d'emplois et plus inclusive.



## IX. ANNEXES

### Annexe 1 : Indicateurs de suivi de la SCAPPP 2016-2030

OBJECTIF	Indicateurs SCAPP	Situation de référence	Cible 2020	Cible 2025	Cible 2030
Objectif 1 : Financement l'économie	1.1 Pourcentage des crédits bancaires affecté aux secteurs productifs et aux PME		20%	25%	33%
	1.2 Intermédiation bancaire (Crédits bancaires/ PIB)	25%	30%	35%	50%
Objectif 2 : Amélioration Inclusion Financière	2.1 Taux de bancarisation	10%	20%	30%	40%
Objectif 3 Assainissement Secteur	3.1 Qualité du portefeuille (pourcentage des crédits non performants)  3.2 Professionnalisation des IMF  3.3 Renforcement supervision des assurances	20%	15%	10%	

## Annexe 2 : Programme d'action 2016 – 2020

Le tableau retraçant le plan d'actions 2016-2020 est donné ci-après :

Axe 1	<p>Amélioration du cadre de la politique monétaire et diversification de ses instruments d'intervention ;</p> <p>Amélioration du fonctionnement du marché des changes.</p>	<p>Opérationnalisation du marché secondaire et dynamisation du marché interbancaire ; émission des BBCM et des CD</p> <p>Volume des opérations réalisées sur le marché ; transparence dans l'accès aux devises et dans la mise à disposition des informations</p>	<p>2016-2017</p> <p>2016-2018</p>	<p>BCM</p> <p>BCM</p>
Axe 2	<p>Mise en place de dispositifs de suivi de la situation financière du secteur ;</p> <p>Révision de la loi bancaire et de l'ordonnance portant statut de la BCM</p> <p>Renforcement de la supervision bancaire et surveillance rapprochée de la qualité des portefeuilles-crédits des banques et des IMF ;</p> <p>Amélioration des performances des cabinets d'expertise comptable, de la qualité et de la régularité des informations financières ;</p> <p>Renforcement de la supervision des sociétés d'assurance ;</p> <p>Mise en place d'un cadre réglementaire pour la finance islamique ;</p> <p>Assainissement du sous-secteur de la micro finance ;</p> <p>Assurer la viabilité financière, la pérennité et la qualité des prestations de la CNSS et de la CNAM ;</p> <p>Renforcement des ressources allouées au financement des secteurs productifs et des PME ;</p> <p>Meilleur accès des populations dans les zones rurales et péri-urbaines à des services financiers de proximité.</p>	<p>Elaboration d'indicateurs de suivi</p> <p>Adoption et mise en vigueur des lois</p> <p>Revue régulières de la qualité des portefeuilles-crédits et publications des résultats</p> <p>Elaboration de rapports d'évaluation des cabinets comptables admis à la révision des états financiers des banques</p> <p>Elaboration et application des procédures de renforcement de la supervision</p> <p>Publication du cadre réglementaire</p> <p>Elaboration et mise en œuvre des mesures d'assainissement</p> <p>Mise en œuvre des mesures de redressement et suivi de leur impact</p> <p>Evaluation du volume des ressources affectées au financement de l'économie</p> <p>Evaluation régulière de l'inclusion financière</p>	<p>2016-2020</p> <p>2016-2017</p> <p>Continue</p> <p>2016-2017</p> <p>Continue</p> <p>2016-2017</p> <p>2016-2017</p> <p>2016</p> <p>Continue</p> <p>Continue</p>	<p>MEF BCM</p> <p>MEF BCM</p> <p>BCM</p> <p>MEF BCM CNC</p> <p>MEF MCI BCM</p> <p>MJ MEF BCM</p> <p>MEF BCM</p> <p>MEF MFP MS BCM</p> <p>BCM APBM</p> <p>MEF BCM</p>

AXE 2	<b>BCM :</b> Renforcement de l'autonomie et de l'indépendance de l'Institution ; Protection juridique des inspecteurs ; -Adaptation de l'organigramme aux exigences requises en matière d'analyse économique, de prévision de la conjoncture et d'application de la supervision ; Augmentation significative du capital social (au besoin par l'incorporation des réserves	Adoption et application des textes législatifs et réglementaires (loi, décret, instruction)  Elaboration et mise en œuvre du nouvel organigramme	2016-2017  2016	Conseil des Ministres, BCM  BCM
AXE2	; Augmentation significative du capital social (au besoin par l'incorporation des réserves	Accord sur l'augmentation du capital et application de la mesure	2016	MEF BCM
	<b>Banques :</b> Renforcement du rôle des organes exécutifs (Présidents, Directeurs Généraux), des organes délibérants (CA, AG) et des organes de contrôle (CAC, Auditeurs) ; Amélioration des performances des structures chargées de l'évaluation des crédits et du contrôle des risques ; Renforcement des ressources de l'APBM  <b>IMF :</b> Professionnalisation des IMF ; Amélioration des systèmes d'information ; Renforcer la supervision et mettre en place des ratios de gestion prudentiels à observer par les IMF.  <b>CDD :</b> Renforcer la relation	Amélioration des performances des structures concernées attestée par une évaluation indépendante  Elaboration des textes relatifs à ces thèmes, application et évaluation de l'impact  Elaboration des critères et du plan d'actions pour la professionnalisation et l'amélioration du système d'information  Procédures de renforcement de la supervision et définition des ratios prudentiels  Communication régulière des	2016  Continue  2016-2017  2016-2017  2016	BCM APBM CNC  BCM, Banques  M Emploi, BCM  BCM, APROMI

	<p>professionnelle avec la BCM par la communication d'information sur les ratios prudentiels ;</p> <p>Engager une réflexion sur l'opportunité de transformer la CDD en banque universelle à vocation de développement ; Soumettre les comptes à un audit externe annuel réalisé par un cabinet de renommée internationale.</p> <p><b>Institutions de prévoyance sociale (CNSS, CNAM) :</b> Renforcer les performances des organes de gestion (DG, CA, tutelles) ;</p> <p>Engager une étude actuarielle pour déterminer les conditions de la viabilité financière et de la pérennité des institutions.</p>	<p>informations</p> <p>TDR de l'étude et lancement de la procédure de sélection du cabinet</p> <p>TDR pour la sélection du cabinet devant auditer les comptes annuels de 2015</p> <p>Plan d'actions pour le renforcement des performances</p> <p>TDR de l'étude et sélection du bureau</p>	<p>2016</p> <p>2016</p> <p>2016-2017</p> <p>2016</p>	<p>BCM, CDD</p> <p>MEF, BCM, CDD</p> <p>MEF, BCM, CDD</p> <p>MS, MFP, CNSS, CNAM</p> <p>MEF, MFP, MS, CNSS, CNAM</p>
AXE 4	<p>Renforcer les qualifications et l'expertise des ressources humaines du secteur ; Rouvrir le centre de formation professionnelle bancaire ;</p> <p>Renforcer les capacités des associations professionnelles (APBM APROMI) ;</p> <p>Renforcer les capacités des organes de contrôle (cabinets comptables).</p>	<p>Elaboration de programmes de renforcement des capacités ;</p> <p>Ouverture du centre de formation ;</p> <p>Amélioration des ressources humaines et matérielles mises à la disposition des associations professionnelles</p> <p>Elaboration de programmes de mise à niveau et de renforcement des capacités basés sur l'application des critères et standards internationaux</p>	<p>Continue</p> <p>2016-2017</p> <p>2016-2017</p> <p>2016-2017</p>	<p>MEF, MS, MFP, MCI, BCM</p> <p>BCM, APBM, APROMI</p> <p>BCM, APBM, APROMI</p> <p>MEF, BCM, CNC</p>
AXE 5	Réduire le volume des	Elaboration des textes	2016-	MEF, MCI, BCM

AXE 5	transactions en espèces et promouvoir les moyens de paiement alternatifs (chèque, virement, effets de commerce) ;	réglementaires, des plans d'actions, application et évaluation régulière des impacts	2017	
	Améliorer la gestion de la circulation fiduciaire et en optimiser le coût	Elaboration du plan d'action y afférent	2016-2017	MEF, BCM
	Création au sein de la BCM d'une structure de surveillance du système national de paiement ;	Adoption et mise en œuvre de la décision	2016	BCM
	Développement du réseau GIMTEL et des Terminaux de Paiement Electronique (TPE) ;	Plan d'actions et évaluation régulière du nombre de TPE installés	Continue	BCM, APBM, GIMTEL
	Mise en place d'une coopération entre les banques et les opérateurs de téléphonie mobile pour le développement des transactions électroniques ;	Accords de coopération signés ;	2016-2017	BCM, Banques, Autorité de régulation
	Mise en place d'un système de transferts automatisé	Elaboration des procédures et leur mise en œuvre	2016-2017	MEF, BCM
	Adoption d'un cadre réglementaire pour la signature électronique ;	Elaboration et mise en œuvre du texte juridique y afférent ;	2016	MJ, MCI, BCM
	Achever la modernisation de la chambre de compensation (CC) et mettre en place un fonds de garantie pour celle-ci ;	Plan d'actions pour la modernisation de la CC et adoption de la mesure relative au fonds de garantie ;	2016-2017	BCM, Banques
	Créer un fichier national des incidents de paiement.	Adoption et mise en œuvre du texte réglementaire.	2016-2017	MEF, BCM, Banques

Annexe 3 : Niveau des Indicateurs 2015

Objectifs	indicateurs	OMD	Situation de référence (2015)	Source de l'indicateur
Objectif 1 : Financement de l'économie	1.1 Taux d'intermédiation bancaire	oui	25%	BCM
Objectif 2 : Amélioration inclusion financière	2.1 : Pourcentage population disposant d'un compte auprès d'un établissement de crédit		24%	BCM
Objectif 3 : Création d'emplois	Nombre d'emplois directs		2453	BCM

#### **Annexe 4 : Données clés sur le secteur**

1. Le Secteur financier, notamment le sous-secteur bancaire, a connu une évolution importante au cours des dernières années. C'est ainsi que le nombre de banques commerciales est de 10 à 15 banques entre 2010 et 2015 ; deux agréments octroyés récemment sont en cours d'opérationnalisation. Le nombre d'agences bancaires est de 184 au 31 12 2015, dont la majorité est à Nouakchott et à Nouadhibou.
2. Les actifs financiers du secteur sont évalués à 756 milliards UM au 31 12 2015 dont 83% sont imputables aux banques et 13,5% à la CDD.
3. Les emplois sont estimés à 2453 au 31 12 2015, en hausse de 9% par rapport à 2014.
4. Les crédits à l'économie sont passés à 379 milliards UM en 2015 et continuent à être dominés par les crédits à court terme (73%).
5. Les dépôts collectés par les banques se sont établis à 404 milliards UM en 2015 dont l'essentiel (87%) est constitué de dépôts à vue.
6. Les institutions de microfinance (IMF) sont au nombre de 20 en 2015, en recul par rapport à 2014 (24) : leur rôle demeure assez limité, tant en ce qui concerne les crédits distribués que les dépôts où leurs parts respectives se situent à 0,4% et 1,6%. Les IMF souffrent de faiblesses en matière de professionnalisation et de capacités.
7. Le renforcement de la supervision a été marqué par l'augmentation des contrôles, la fiabilisation des données et une application plus rigoureuse des critères de classification et de provisionnement des créances. Ce renforcement a abouti au retrait des agréments accordés à une banque, à un établissement financier et à plusieurs IMF.
8. L'émergence depuis 2011 de la Caisse de Dépôts et de Développement (CDD) et le renforcement de ses activités en termes de crédits et de collecte de ressources publiques affectées au financement des secteurs économiques et des PME méritent d'être soulignés. Le portefeuille des prêts octroyés par cette institution s'élève à 12,2 milliards UM au 31 12 2014.
9. Les transactions électroniques tendent à se développer, se traduisant par une augmentation significative de la production de cartes par le GIMTEL qui s'est établie à 43146 cartes au 31 12 2015 et par l'évolution des transactions interbancaires qui se sont élevées à 5,64 milliards UM à la même date.

**Annexe 5 : Bilan des actions réalisées au niveau du secteur financier au cours de la période 2010-2015 :**

**a) - Au niveau de la banque centrale :**

- ❖ Adoption des normes IFRS dans l'élaboration des états financiers de la BCM ;
- ❖ Réalisation d'un modèle de prévision de l'inflation
- ❖ Mise en place d'une salle de pilotage
- ❖ Remplacement du système d'information DBASE par le système ORACLE
- ❖ Mise en place de l'inter face BCM –Trésor
- ❖ Centralisation des traitements automatiques des Swift (Fine copy)
- ❖ Adoption par le conseil des ministres de la stratégie nationale du secteur financier
- ❖ L'élaboration de nouveaux textes règlementaires (instruction relative à la gouvernance, instruction relative aux apparentes, contrôle interne...)
- ❖ Le renforcement de la supervision par le recrutement de 14 inspecteurs et la formation des inspecteurs
- ❖ Révision de la loi bancaire

**b) Au niveau des banques :**

- ❖ Modernisation du traitement des données bancaires ;
- ❖ Démarrage des activités de quatre banques islamiques ;
- ❖ La mise en application de l'abaissement des déclarations à la centrale des risques à 3000 sur la base du NNI
- ❖ La mise en application de l'abaissement des déclarations à La liste des créances gelées à 3000 sur la base du NNI
- ❖ Lancement d'une étude pour la mise en place d'un cadre juridique pour les produits islamiques
- ❖ Préparation de la mise en place de Bâle 2
- ❖ Assainissement des Bilans des Banques
- ❖ L'agrément de 4 banques
- ❖ La mise en place d'un tableau de bord mensuel

**c) Au niveau des institutions de Microfinance**

- ❖ L'adoption du texte relatif au rehaussement des plafonds de crédit par bénéficiaire pour les IMF ;
- ❖ L'adoption d'un plan comptable spécifique à la Microfinance incluant des états de reporting périodiques et annuels
- ❖ L'attribution de quelques agréments pour des institutions présentant des capacités organisationnelles et professionnelles
- ❖ Le retrait de l'agrément des institutions n'ayant pas une activité effective
- ❖ Le renforcement de la supervision des IMF



#### **d) Au niveau des opérations de monétique et de la modernisation des moyens de paiement**

- ❖ Extension du réseau Interbancaire de Monétique par le raccordement des banques : BIM, BPM, BMS, NBM, CDD, QNB et le Trésor public ;
- ❖ Amélioration de la capacité de production du centre de personnalisation des cartes bancaires amenée à 120 cartes par heure ;
- ❖ Emission et acquisition de cartes Internationales VISA à travers le centre monétique GIMTEL pour le compte de six banques ;
- ❖ Développement d'un réseau de paiement sur TPE GPRS offrant une meilleure couverture et un déploiement plus rapide que les lignes filaires ;
- ❖ Mise en place d'un site de secours distant à Nouadhibou capable d'assurer la continuité du service Monétique en cas d'indisponibilité du site de Nouakchott ;
- ❖ Adhésion du GIMTEL au réseau Mastercard ;
- ❖ Lancement d'une campagne de communication sur l'usage du paiement par carte bancaire ;
- ❖ Certification du GIMTEL conforme à la norme de sécurité monétique PCI DSS.

#### **e) Au niveau de la lutte contre le blanchiment d'argent :**

1. Adoption de la loi sur le blanchissement d'argent et le financement du terrorisme
2. Adoption de la loi sur la lutte contre le terrorisme
3. Elaboration des textes d'application relatifs à la lutte contre BA-FT sous forme :
  - Arrêtés conjoints entre la Banque Centrale et les départements impliqués dans la lutte contre les BA-FT
  - Instructions et circulaires de la BCM
4. Projets de modification des lois relatifs à lutte contre BA-FT pour mettre en conformité l'arsenal juridique national en la matière aux normes standard du GAFI et du DECT (Conseil de Sécurité de Nations Unies)
5. Signature de plusieurs conventions d'échanges d'information avec les cellules de renseignements financiers de quelques pays frères en plus des projets MOU en stade avancés avec d'autres FUTS
6. Elaboration de plusieurs rapports de suivis à l'intention du groupe régional du GAFI (GAFI-MOAN)
7. La mise en place de système électronique sécurisé et d'échange d'information financières entre la CANIF et le système bancaire
8. Amélioration des statistiques en matière de déclaration d'opérations suspectes (DOS)
9. Mise en normes internationales du local de la CANIF
10. Renforcement des capacités du personnel de la CANIF ainsi que le personnel du département impliqué contre la lutte contre le BA-FT (Ministère de la justice, police nationale, BCM, banques, ONG...)

### **Annexe 6 : Liste des personnes rencontrées**

- 1- Mr Abdel Aziz Dahi, Gouverneur de la BCM
- 2- Mr Cheikh EL Kebir Moulaye Taher, Gouverneur Adjoint de la BCM
- 3- Mr NoomanRebei, Représentant Résident, Fonds Monétaire International
- 4- Mr Gaston Sorgho, Représentant Résident, Banque Mondiale
- 5- Mr Marcellin NDongNtah, Représentant Résident, BAD
  
- 6- Mr Dieng Adama Boubou, Directeur Général de la Supervision Bancaire
- 7- Mr Zein Sidi Boubacar, Directeur du Contrôle des IMF, BCM
- 8- Amar Yacoub, DG GIMTEL
- 9- Mr Abderrahim Didi, Chef de Mission, AT appui budgétaire (coopération Mnie- UE), MEF
- 10- MrSidnaN'dah Mohamed saleh, expert AT appuibudgétaire, MEF
- 11- Mme Nebghouha Mint Tlamide, Directrice Nationale PROCAPEC
- 12- Mr M Hanchi Mohamed Saleh, Délégué Général, APBM
- 13- Mr Souleymane Thioub, APROMI
- 14- Mr Diaw Abou Malick, directeur,UNCCEM-M
- 15- Mr Sid'Ahmed Ould Bessid, UNMIC

### **Annexe 7 : Documentation**

- ✓ Stratégie du secteur financier adoptée en 2012 ;
- ✓ Stratégie de la micro finance adoptée en 2015 ;
- ✓ Rapports annuels de la BCM
- ✓ Bilans annuels de la CDD
- ✓ Rapport d'activité du GIMTEL 2015
- ✓ Rapport économique sur la Mauritanie, BM- NOV 2014
- ✓ Rapport sur les consultations au titre de l'article IV, FMI- Février 2015